

ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE

Bilan de Concertation pour la rédaction des orientations
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
(PADD)



L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
**SE CONSTRUIT
MAINTENANT**



Table des matières

1. CONTEXTE DE LA CONCERTATION	3
2. METHODE ET CALENDRIER.....	3
2.1. L’animation de réunions publiques	3
2.2. L’organisation et l’animation de deux séries de deux ateliers	4
2.3. La réalisation et l’animation d’une consultation citoyenne autour d’un panel citoyen : ..	4
3. MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE PAR LE SYBARVAL.....	5
3.1. Rappel règlementaire :	5
3.2. Les différents canaux de communication pour la concertation 2019 :.....	6
4. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	10
5. BILAN DES ATELIERS PARTICIPATIFS	12
5.1. Contexte :	12
5.2. Calendrier :	12
5.3. Méthodologie :	12
5.4. Compte rendu :	14
5.5. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux :	50
6. BILAN DU PANEL CITOYEN	53
6.1. Contexte :	53
6.2. Calendrier :	53
6.3. Déroulé du 1er panel :	53
6.4. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux	60
6.5. Compte rendu synthétique des propositions issues de la 2 ^{ème} session du panel	63
7. LES ENSEIGNEMENTS SYNTHÉTIQUES DE LA CONCERTATION	67
7.1. Détails par objectifs du PADD	67
7.2. Différences de hiérarchisation entre ateliers et panel.....	70
7.3. Comparatifs des enjeux prioritaires entre ateliers et panel	71
8. Conclusions	73

1. CONTEXTE DE LA CONCERTATION

Par délibération du 9 juillet 2018, les élus du Conseil syndical ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Il doit permettre de construire le projet du territoire à l'échéance 2040, dans une vision cohérente d'ensemble, autour des questions d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités, etc.

Le SYBARVAL (Syndicat Mixte du Bassin D'Arcachon et du Val de l'Eyre) a deux compétences, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre de 2 schémas stratégiques d'aménagement du territoire :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- le Plan Climat Air Energie (PCAET)

Le SYBARVAL a souhaité mettre en place une méthode partenariale et concertée pour élaborer ce nouveau SCoT.

Cette concertation autour de l'élaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, visait à permettre aux habitants et aux principaux acteurs du territoire, de débattre autour des thématiques et des enjeux abordés en phase diagnostic, afin de participer à la co-construction des principales orientations et des principales pistes de réflexion autour du nouveau SCoT.

2. METHODE ET CALENDRIER

La concertation autour du SCoT, proposée par l'Agence Neorama, s'est axée autour de 3 temps forts :

2.1. L'animation de réunions publiques de présentation du diagnostic et des enjeux identifiés pour le territoire :

- 1^{ère} réunion publique : 24 septembre 2019 à Salles ;
- 2^{ème} réunion publique : 25 septembre 2019 à La Teste-de-Buch ;
- 3^{ème} réunion publique : 26 septembre 2019 à Arès ;

Au cours de ces réunions publiques, les Cabinets Citadia et Oxao ont présenté le diagnostic et les enjeux identifiés pour chacune des thématiques abordées : « Démographie, habitat et équipements » ; « Environnement et risques » ; « Économie et commerce » ; « Mobilités et transports ».

L'Agence Neorama a animé les temps d'échanges de ces réunions publiques à la fin de chaque thématique, **permettant ainsi au public** et aux participants présents à ces réunions, **de donner leur avis sur les enjeux présentés** et de **proposer également des pistes de réflexion** sur la base du diagnostic présenté.

2.2. L'organisation et l'animation de deux séries de deux ateliers

Au cours des ateliers, des acteurs et des habitants du territoire ont pu débattre autour des enjeux identifiés dans la phase de diagnostic :

- 1^{er} atelier : 21 octobre 2019 à Gujan-Mestras, autour des thématiques « Démographie, habitat et équipements » & « Mobilités et transports »
- 2^{ème} atelier : 24 octobre 2019 à Mios, autour des thématiques « Démographie, habitat et équipements » & « Mobilités et transports » ;
- 3^{ème} atelier : 13 novembre 2019 au Barp, autour des thématiques « Environnement et risques » & « Économie et commerce »
- 4^{ème} atelier : 14 novembre 2019 à Lanton, autour des thématiques « Environnement et risques » & « Économie et commerce »

L'objectif de ces ateliers était de préciser les enjeux qui ont été présentés lors des réunions publiques. **Les participants ont concrètement été amenés à reformuler les enjeux pré-identifiés, à proposer des enjeux nouveaux,** et des sous enjeux plus précis. Une fois ce travail réalisé, ils se sont livrés à **un exercice de hiérarchisation** afin de prioriser l'ensemble de ces enjeux.

2.3. La réalisation et l'animation d'une consultation citoyenne autour d'un panel citoyen :

- 1^{er} panel citoyen : 04 novembre 2019 au Teich
- 2^{ème} panel citoyen : 19 novembre 2019 à Biganos

Deux réunions ont été organisées, d'une durée de 2 heures chacune. **Ce panel était destiné à des habitants du territoire** du SYBARVAL, **dans l'objectif d'échanger sur le diagnostic et les enjeux du futur Plan d'aménagement et de développement durables** du SCoT.

A la suite d'une **présentation suivie d'échanges** avec les participants sur les thématiques du diagnostic, chaque participant s'est vu remettre 4 gommettes autocollantes **dans le but de pouvoir hiérarchiser** et identifier **les enjeux prioritaires**.

Le contenu et le résumé des activités précédemment détaillées, sont présentés à continuation, ou en annexe de ce bilan de concertation, à savoir :

- les comptes-rendus des trois réunions publiques
- le bilan des ateliers participatifs
- le bilan des panels citoyen

3. MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE PAR LE SYBARVAL

Tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Sybarval souhaite associer l'ensemble des partenaires acteurs du territoire : l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les habitants, les associations locales, et toute structure ou organisation intéressée par le projet.

3.1. Rappel réglementaire :

Les modalités de cette concertation ont été définies par une délibération du Comité syndical du 9 juillet 2018. Les objectifs fixés à cette concertation étaient exprimés en ces termes :

« Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale fait l'objet d'une concertation associant les personnes publiques associées visée à l'article L.132-7 et L.132-8 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les habitants, les associations agréées et toutes les personnes concernées.

Les finalités de la concertation sont les suivantes :

- *Donner au public une information claire tout au long de la concertation,*
- *Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet,*
- *Permettre au public de formuler des observations et propositions qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document.*

La concertation se déroulera de la prescription du SCoT jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.

Pendant toute la durée de la concertation, sont mises en place les modalités de concertation suivantes :

- *Un dossier de concertation sera mis à disposition du public au siège du SYBARVAL et au siège de la Communauté d'agglomération du Bassin Sud (COBAS), de la Communauté d'agglomération du Bassin Nord (COBAN) et de la Communauté de communes du Val de l'Eyre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier se composera de documents d'information relatifs à la procédure, mis à jour au fil de son avancée, et d'un registre destiné à recevoir les observations des particuliers ou de toute autre personne intéressée.*
- *Le site Internet du SYBARVAL www.sybarval.fr informera le public sur la procédure et son avancement.*
- *L'organisation de deux cycles de trois réunions publiques : l'un avant le débat sur les orientations du PADD et l'autre avant l'arrêt du projet de SCOT. Les réunions de chaque cycle se tiendront en des points différents du territoire de manière à le couvrir le plus largement possible. Leur tenue sera annoncée dans un journal local.*
- *Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :*
 - o *en les consignants dans les registres susmentionnés ;*
 - o *en les adressant par écrit à :*

Monsieur le Président du SYBARVAL
CONCERTATION SUR LE SCOT
Domaine des Colonies
46 avenue des Colonies
33510 ANDERNOS LES BAINS

- en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : contact@sybarval.fr
- en les formulant lors des réunions publiques dont il sera dressé un compte-rendu »

3.2. Les différents canaux de communication pour la concertation 2019 :

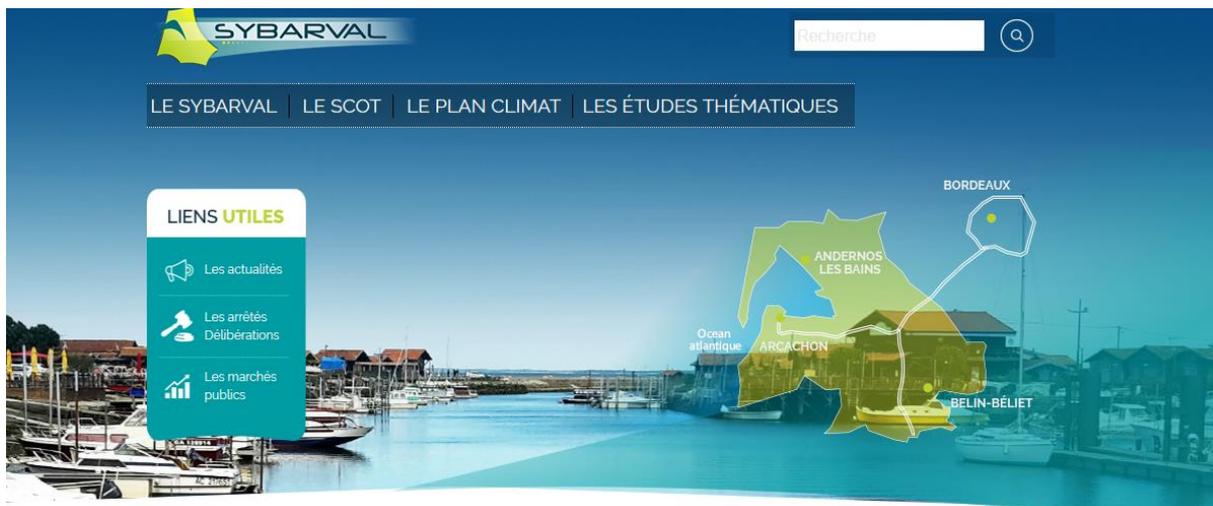


- **Les registres papier :**

Des registres papier sont disposés aux sièges de chacune des intercommunalités (COBAS à Arcachon ; COBAN à Andernos ; Val de l'Eyre à Belin-Beliet).

De nombreux documents sont mis à disposition du public au format papier (délibérations, porter à connaissance de l'Etat, lettres d'informations...) et mis à jour régulièrement (septembre 2018 – mai 2019 – octobre 2019).

- **Le site Internet du SYBARVAL :**



Le site Internet du SYBARVAL est le vecteur principal de communication autour du SCOT. Tous les documents y sont accessibles directement en téléchargement.

- **Les insertions presse et articles dans les journaux locaux :**



Conformément à la délibération fixant les modalités de concertation, une première série de réunions publiques présentant les grands axes du diagnostic a été organisée sur l'ensemble du territoire. **Ces réunions ont été annoncées par insertion presse dans Sud-Ouest Bassin d'Arcachon et la Dépêche du**

Bassin :

- Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – Jeudi 19 septembre 2019
- La Dépêche du Bassin – Du 19 au 25 septembre 2019

Chaque rendez-vous a également fait l'objet d'un communiqué de presse et d'encarts dans les journaux locaux Sud-Ouest Bassin d'Arcachon et la Dépêche du Bassin :

- « Réunions publiques pour le SCOT » – Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 11 septembre 2019
- « Le SCOT, en route vers 2040 » - La Dépêche du Bassin – Du 12 au 18 septembre 2019
- « Parlons du SCOT à Salles » - La Dépêche du Bassin – Du 19 au 25 septembre 2019

Des articles sur le SCOT ont également ponctué la période entre septembre et novembre 2019 :

- « Imaginer le territoire en 2040 » - la Dépêche du Bassin – Du 26 septembre au 2 octobre 2019
- « Comment sera le Bassin à l'horizon 2040 ? » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 25 septembre 2019
- « Pourquoi le SCOT va dessiner le Bassin de 2040 ? » - Sud-Ouest Gironde – 25 septembre 2019
- « L'avenir du Bassin se prépare aujourd'hui » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 27 septembre 2019
- « Un état des lieux de l'urbanisme » - Sud-Ouest Bassin d'Arcachon – 27 septembre 2019
- « Le SCOT joue la carte de la transparence » - La Dépêche du Bassin – Du 31 octobre au 6 novembre 2019

- **La page Facebook « Sybarval Officiel » :**

Afin de multiplier les possibilités d'informer les habitants du territoire, le SYBARVAL a créé une page Facebook relayant toutes les informations du Syndicat.



Chaque réunion publique et atelier a fait l'objet d'un évènement relayé par les communes et acteurs du territoire.

Chaque publication a permis de toucher, selon les statistiques fournies par Facebook, entre 1200 et 2100 personnes.

- **Les affiches et panneaux lumineux des communes :**

Les communes du territoire sont les relais privilégiés des évènements du SYBARVAL. Des affiches ont été distribuées dans chacune des communes et l'information des réunions publiques et ateliers de concertation a été diffusée auprès des habitants.



**ATELIERS DE
CONCERTATION**
Inscription obligatoire:
www.sybarval.fr

21 Octobre 2019
à la Salle des fêtes de
Gujan-Mestras à 17h30

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tel. 05 57 76 26 86 - Fax 05 57 76 02 26

**RÉUNION
PUBLIQUE**

25 SEPTEMBRE 2019
18h30, Théâtre Gravey,
La TESTE de BUCH

www.sybarval.fr

Domaine des colonies
46 avenue des colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tel. 05 57 76 26 86 - contact@sybarval.fr



- **Les invitations par courrier et par mail :**

Grâce au travail partenarial mis en place au travers de ses différentes missions, le SYBARVAL possède un fichier de contacts auprès des organismes et structures du territoire. Près de 70 courriers d'invitation aux différents temps d'échanges ont été envoyés aux institutionnels du territoire.

Par ailleurs, au gré des évènements, les personnes qui le souhaitent ont pu laisser leurs coordonnées mail afin de pouvoir les tenir au courant de la suite de la démarche et ainsi les inviter aux ateliers suivants. A ce jour, ce sont près de 700 adresses mail informées de l'élaboration du SCOT.

- **La publication de la « Lettre du SCOT » :**

L'élaboration du SCOT est une démarche complexe mais qui se nourrit de nombreux échanges. Le SYBARVAL a souhaité publier régulièrement une lettre d'informations, courte et synthétique. A chaque édition, les différentes étapes sont rappelées et un partenaire est mis en avant.

- Lettre du SCOT n°1 – Mars 2019
- Lettre du SCOT n°2 – Mai 2019
- Lettre du SCOT n°3 – Juillet 2019
- Lettre du SCOT n°4 – Octobre 2019

N°1 MARS 2019

LA LETTRE DU SCOT DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



17 COMMUNES
3 INTER-COMMUNALITÉS
1 530 000 HABITANTS
1 500 KM²
1 TERRITOIRE

**ARRIVÉE
DU CHARGÉ D'ÉTUDES
"OBSERVATOIRE
DU TERRITOIRE"**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYBARVAL accueille Nicolas DUROU, géomaticien qui sera en charge de récolter les données du territoire et de les analyser pour observer les grandes tendances que connaît le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre :

N°4 - OCTOBRE 2019

LA LETTRE DU SCOT DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



**L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON
& DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT
MAINTENANT**

**Gironde
LE DÉPARTEMENT**

**Zoom sur un
partenaire : le Département**

Le SYBARVAL a choisi de s'inscrire dans la démarche « Aménageau » du Département de la Gironde.

En effet, la question de l'eau est un enjeu fort pour le territoire du SCOT avec notamment la présence de milieux inféodés à l'eau et d'intérêt écologique majeur. Le projet de territoire intégrera ainsi des dispositions cohérentes pour lier le développement urbain et enjeux liés à l'eau (aléas, imperméabilisation...).

4. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- **Près de 500 personnes aux réunions publiques**, dont 120 personnes à Salles le 24 septembre, 250 personnes à la Teste de Buch le 25 septembre et 120 personnes à Arès le 26 septembre 2019.
- **Près de 250 personnes aux ateliers de concertation** dont 70 personnes le 21 octobre à Gujan-Mestras, 50 personnes le 24 octobre à Mios, 45 personnes le 13 novembre au Barp et près de 70 personnes le 14 novembre à Lanton.
- **Une vingtaine de personnes aux réunions du panel citoyen** des 4 et 19 novembre 2019.
- **738 contributions recueillies** durant la concertation dont :
 - o 694 durant les 4 réunions des ateliers
 - o 42 durant les réunions du panel



Réunion publique à SALLES



Réunion publique à LA TESTE DE BUCH



Réunion publique à ARES

5. BILAN DES ATELIERS PARTICIPATIFS

Projet d'élaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

« *Habitat – Mobilités* » - 21 et 24 octobre 2019

« *Economie – Environnement* » - 13 et 14 novembre 2019

5.1. Contexte :

Par délibération du 9 juillet 2018, les élus du Conseil syndical ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Il s'agit de construire le projet du territoire à l'échéance 2040, dans une vision cohérente d'ensemble, autour des questions d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités...

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre à l'horizon 2040, des réunions publiques ont été organisées fin septembre afin de présenter les dynamiques du territoire. Ces rencontres ont également permis de lancer la concertation autour des enjeux du territoire avec deux séries d'ateliers organisées en octobre et novembre autour de la rédaction et la co-construction des enjeux du territoire (PADD).

5.2. Calendrier :

« Démographie, habitat et équipements » & « Mobilités et transports »

- 21 octobre à la salle des fêtes de Gujan-Mestras ;
- 24 octobre à la salle des fêtes de Mios.

« Environnement et risques » & « Économie et commerces »

- 13 novembre à la salle du Val de l'Eyre du Barp ;
- 14 novembre au Centre d'animation de Lanton.

5.3. Méthodologie :

Il a été prévu deux séries de deux ateliers d'une durée de 1h30 chacun. Ainsi, plusieurs thématiques ont été envisagées au cours des différents temps d'échanges. **Ces ateliers étaient destinés en priorité aux acteurs du territoire** (représentants de la société civile, représentants des associations, habitants, etc.) ce qui permettait de leur réserver une place de choix dans la démarche de concertation. **L'objectif de ces ateliers était de préciser les enjeux** qui ont été présentés lors des réunions publiques. Les participants ont été amenés à reformuler les enjeux pré-identifiés, à proposer des enjeux nouveaux, et des sous enjeux plus précis. Une fois ce travail réalisé, ils se sont livrés à **un exercice de hiérarchisation** afin de prioriser l'ensemble de ces enjeux.

Étant donné les vastes thématiques que recouvre le sujet du PADD, et afin de permettre à tous de traiter les différents sujets, il a été décidé de scinder par thématiques les deux formats

envisagés. Cela a permis aux participants de mieux approfondir les enjeux associés pour chacune des thématiques, à savoir :

- Démographie, habitat et équipements ;
- Environnement et risques ;
- Économie et commerce ;
- Mobilités et transports.

Afin de prévoir l'organisation la plus adaptée possible, les participations aux ateliers se sont faites sur inscription.

Déroulé de l'atelier :

- 10min : introduction de l'atelier et rappel du contexte (Sybarval) ;
- 05min : présentation des consignes de travail (Neorama) ;
- 60min : travail en tables rondes ;
- 05 min : hiérarchisation des enjeux par un système de vote gommette.

Focus sur l'organisation du travail en table ronde :

Chaque participant s'est vu remettre sur table quelques post-it, ainsi que 5 gommettes autocollantes. Les participants ont été alors divisés en deux groupes thématiques (par exemple table 1 : démographie, habitat et équipements, table 2 : environnement et risques).

Sur la base des enjeux présentés en réunion publique (qui ont été affichés en grand format), les participants ont été amenés à proposer :

- Reformulations d'enjeux pré-identifiés
- Autres enjeux en prendre en compte
- Sous enjeux à prendre en compte

Ce temps a été animé par un consultant Neorama. Pendant 25min, ce dernier a récupéré les post-it au fur et à mesure et les a positionnés sur le tableau des enjeux, en accord avec les participants.

A la fin des 25 minutes, les quatre groupes se sont vu présenter une autre thématique ou ont pu changer de table et ont été amenés à reproduire le même travail sur la seconde thématique (25min).

A la fin de la réflexion amenée sur les différentes thématiques, les participants ont été amenés à « voter » à l'aide des gommettes pour les enjeux qu'ils considèrent prioritaires (durée 05min).

5.4. Compte rendu :

« Démographie, habitat et équipements »		
Enjeux	Contribution	Votes
<p>1/ Préserver le caractère multipolaire du territoire pour limiter les déplacements contraints et favoriser une animation des centralités, via une irrigation équilibrée des commerces et des services et une bonne accessibilité de l'offre (gestion du stationnement, implantation dans les centralités...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Territorialiser les orientations selon des enjeux partagés (général) ; - Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail ; - Éviter les déplacements contraints ; - Repenser nos centres pour donner envie d'y vivre, en sauvegardant le patrimoine, en créant et développant des lieux d'emploi, en aménageant des parcs végétaux, en facilitant les connexions avec les gares, les Transports en commun en site propre... ; - Préserver le caractère multipolaire du territoire : commerces spécialisés, santé, formation universitaire, services publics... ; - Organiser une répartition équilibrée entre emplois, habitat, commerces et services ; - Stopper le développement des grandes surfaces pour redynamiser les centres-villes ; - Définir la taille critique de la COBAN, de la COBAS et du Val de l'Eyre ; - Commerces de proximité et éviter les grandes zones commerciales induisant automatiquement des véhicules ; - Remplacer « le caractère » par « la cohérence » ; - Aménager les tissus urbains de façon à favoriser l'accès aux commodités quotidiennes (services, commerces, loisirs, santé) en proximité : recentrer le rayon de nos besoins pour limiter les déplacements, favoriser le local ; - Remplacer « préserver » par « réfléchir et développer » ; - Est-ce que développer des centres commerciaux comme Biganos ou La Teste c'est préserver un caractère « de centre-ville » et limiter les déplacements ? - Donner les moyens aux maires de choisir le type de commerces en centre-ville ; - Assurer un développement équilibré (et non polarisé) sur toutes les communes ; - Veiller au rééquilibrage des services/équipements sur le territoire du BARVAL ; - Cesser les grandes surfaces en périphérie. Favoriser les centres (préemption de commerces) ; 	<p>13</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier les centres-villes pour créer des pôles attractifs (commerces, environnement), fermer la circulation. 	
<p>2/ Maintenir une offre élargie et complémentaire de services au sein du territoire, correspondant aux besoins en évolution des résidents et visiteurs : équipements de santé en lien avec le vieillissement de la population, équipements scolaires et services en lien avec l'accueil de familles, équipements de loisirs et sportifs à proximité des espaces touristiques...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir l'offre d'accueil d'enfants pour les parents à horaires atypiques (restauration, hôtellerie etc.) lors des week-end en saison estivale et scolaire ; - Lotissements isolés, loin des structures = pas de lotissement sans magasins de bouche, sans école, crèches proches, ce qui limiterait l'usage de la voiture ; - Créer des drives avec les commerçants de centre-ville ; - Nouvel enjeu : accès aux services de santé/soin : comment favoriser et faciliter l'installation et le maintien de professionnels de santé ? - Faire évoluer l'offre commerciale et services dans les centres-villes ; - Maintien du service public ; - Favoriser l'implantation de commerces et services dans les centres-villes ; - Subventionner des lieux de vie partagés et adaptés aux seniors dans les centres-villes. 	13
<p>3/ Proposer une offre de formations supérieures en lien avec les savoir-faire locaux pour une adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises (lycée de la mer de Gujan-Mestras, futur lycée du Barp)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des filières de formation dans le bois ; - Mettre en place une formation spécialisée sur l'aménagement axée sur l'environnement pour le territoire du Val de l'Eyre. Exemple : BAC STAV (Science et Technologie de l'Agronomie et du Vivant) ; - Manque de filières au CFA, ce qui contraint beaucoup de postulants à être scolarisés à Bordeaux ; - Préserver les enseignements généraux. Enjeu : garder la culture diversifiée pour une meilleure approche de la vie ; - Centre d'apprentissage pour les métiers du bâtiment ; - Une fac sur le bassin ! 	5

<p>4/ Accompagner le déploiement de la fibre sur le territoire et développer une offre de services numériques associés à destination des résidents, entreprises et visiteurs (e-médecine, applications touristiques, plateforme de mise en réseau des acteurs...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces de coworking avec le déploiement de la fibre ; - Cibler une offre numérique sur la santé (e-médecine). Exemple : santé connectée ; - Accélérer le déploiement de la fibre optique ; - Accélérer le déploiement de la fibre ; - Accompagner le développement de la fibre : indispensable et urgent. 	<p>4</p>
<p>5/ Anticiper et maîtriser la croissance démographique en développant une offre de logements et d'équipements adaptés aux besoins diversifiés des ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper la croissance démographique ou la limiter ; - Anticiper dans tous les domaines l'évolution des populations et des besoins. Il est inadmissible d'apprendre la réalisation du lycée/collège du Barp, de 2000 élèves sans anticipation des moyens d'accès et surtout des transports en commun ; - Il faut prioriser les logements des salariés permanents et temporaires ; - Optimiser les espaces disponibles ; - Logements spécifiques (jeunes, saisonniers, alternance...) ; - Rôle des communes dans la délivrance des permis de construire, agir en conséquence sur la structure de services publics ; - La croissance démographique n'est pas un postulat pour le territoire. Évaluer la capacité d'accueil au regard des enjeux environnementaux ; - Limiter la croissance démographique et l'afflux démographique externe ; - Réserver du foncier pour le logement et l'extension, ou du moins l'amélioration des plans de circulation et des aménagements sociaux : écoles... ; - Maîtriser la croissance démographique en fonction des capacités du territoire et maîtriser l'artificialisation des sols ; - Limiter la croissance démographique ; - Limiter la croissance démographique. Ne pas encourager le développement d'activités qui génèrent des flux de transports (camions...) ; 	<p>48</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'arrivée des populations ; - Ajouter « limiter » ; - C'est un problème et une thématique nationale. Enjeu : meilleure solidarité / humanisation / reconnaissance ; - Maîtriser voire freiner ou canaliser la croissance démographique au regard des capacités d'absorption du territoire (ressources naturelles...) ; - Les trames urbaines et les espaces naturels ne sont pas adaptés à la croissance démographique : assumer la maîtrise de la croissance démographique ; - Enjeu : freiner la démographie. 	
<p>6/ Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les divisions parcellaires ; - Conserver le végétal dans la densification = qualité urbaine ; - Diversifier les formes urbaines en lien avec les densités définies ; - Quels sont les niveaux d'artificialisation dans les communes ? - Donner le pouvoir au maire de s'opposer à un mauvais aménagement ; - Que chaque commune définisse un choix démographique sur 20 ans comme point de départ du SCOT ; - Permettre aux jeunes de vivre sur le bassin ; - Comment limiter la consommation d'espaces naturels, accueillir des familles et faire des centres-villes denses ? - Reverdir la ville, remplacer le béton par quelques arbres ; - Développer une qualité des espaces publics (arbres, sentiers) ; - Protection des forêts non industrielles autour des zones d'habitat ; - Prévention des inondations dues à l'artificialisation des sols et surcharge des réseaux ; - Stopper l'artificialisation des sols ; - Limiter la consommation d'espaces naturels à compléter par : densifier les cœurs de ville avec davantage d'éco-quartiers, avec des équipements partagés et bâti de qualité ; - Limiter la consommation des espaces naturels (pas de dent creuse) ; - Stopper la consommation d'espace et la croissance démographique ; - Libérer des espaces pour moins de densification et plus de bien-être ; 	<p>37</p>

- Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et urbains ;
- Une nouvelle évaluation du risque submersion à l'horizon 2100 ;
- Protection des eaux du bassin et du littoral, protection de la faune et des arbres ;
- Arrêter la construction de lotissements pavillonnaires (économie d'espace) et zéro artificialisation nette du territoire = instruction du gouvernement de juillet 2019 ;
- Lutter contre l'étalement urbain ;
- Faire de petits immeubles pour limiter la consommation de l'espace ;
- Stopper la consommation d'espace pour intensifier les centralités urbaines et réduire les besoins de mobilités ;
- Respecter la loi Littoral, la loi ALUR, la loi SRU... ;
- Sauvegarder et remettre en état les continuités écologiques ;
- Densifier exclusivement sur les espaces bâtis et non sur les continuités écologiques intra-urbaines ;
- Stopper la consommation des espaces agricoles et forestiers ;
- Stopper la production d'habitat pavillonnaire déjà excédentaire au regard d'une offre équilibrée ;
- Densifier les centres-villes et les centre village ;
- Penser dans le zonage à garder de petites parcelles en zone A autour et dans les zones urbaines afin de permettre l'établissement de petites exploitations agricoles (pour AMAP par exemple) ;
- Remplacer « limiter » par « interdire » ;
- Objectif : utiliser les espaces. Enjeu : meilleure utilisation des espaces pour une meilleure condition de vie ;
- Limiter la consommation des espaces naturels et forestiers, cela va être difficile vu la croissance démographique actuelle (prévisions sur plusieurs années) ;
- Il est également important de conserver des espèces naturelles en zone urbaine ;
- Limiter la consommation, c'est préserver et inciter l'aspect agricole et forestier et le favoriser ;
- Limiter la consommation des espaces naturels tout en limitant la hauteur des espaces déjà urbanisés ;
- Densifier le tissu urbain existant avec maîtrise des divisions parcellaires ;
- Imposer une densité minimum pour chaque zone du PLU (densité de surface de plancher, hauteur minimale, emprise maximale).

<p>7/ Poursuivre la diversification à l'œuvre de l'offre de logements, notamment vers des logements de plus petite taille et des typologies différenciées (logements locatifs, en accession, sociaux...) afin de permettre aux ménages de réaliser l'intégralité de leur parcours résidentiel sur le territoire ; répondre aux besoins de logements abordables notamment pour les jeunes ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires n'augmenteront pas : <ul style="list-style-type: none"> Limitier les augmentations de population, Limitier la consommation des espaces naturels, Logements saisonniers. - Créer des logements pour les saisonniers ; - Prévoir des solutions permettant de répondre à la demande de logements des travailleurs saisonniers ; - Développer une offre de logements pour tous (outil foncier, outil écologique) ; - Faire baisser les prix fonciers et immobiliers par une politique foncière active de référence ; - Faciliter l'installation des jeunes ; - Offrir une offre d'habitat participatif partagé ; - Manque de logements sociaux, surtout dans les grandes communes ; - Favoriser l'offre de logements pour les saisonniers ; - Créer une capacité d'hébergement des sans logements dans l'agglomération (jour et nuit) ; - Labelliser des éco-quartiers s'ils sont pensés avec des projets de vie collectifs ; - Possibilité d'accession à la propriété systématique après un délai défini (pour les jeunes familles) ; - Diversifier les offres de logement (différents types d'immeubles) ; - Équilibrer l'offre locative permanente et l'offre saisonnière (Airbnb) ; - Encadrer la hausse des loyers ; - Favoriser les mixités (sociale, culturelle, intergénérationnelle). Un habitat décent pour chacun ; - Veiller à l'égalité territoriale entre les 3 intercommunalités en matière d'accès au logement ; - Favoriser les logements pour les jeunes ; - Moratoire sur les besoins en logement des habitants du territoire ; - Favoriser le parcours résidentiel ; - Logements partagés ; - Arrêter de faire évoluer en marche de Perroquet Habitat privé et habitat social ; - Favoriser l'accès au logement des jeunes ménages du territoire ; - Développer les logements de plus petite taille pour les coûts des logements soient abordables, est-ce la solution ? 	<p>26</p>
---	--	-----------

	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : revenir à des habitats plus humains. Enjeux : problème de densification, générateur de conflits ; - Aider à débloquer les situations de logements inoccupés (héritage) ; - Favoriser l'accès à la propriété pour les enfants des résidents du Sybarval, avant d'accueillir les populations de la périphérie bordelaise ; - Assurer la mixité des logements pour tous et prendre en compte les enjeux du développement durable ; - Dédier des logements pour les apprentis, jeunes diplômés, jeunes actifs ; - Diversifier l'offre de logements en fonction du profil de la population ; - Maîtriser le prix du foncier ; - Contrôler la qualité et l'habitabilité des logements tant sociaux que privés de type locatifs ; - Augmenter l'offre de logements aidés et diversifier l'offre (collectifs/individuels) par l'initiative communale ; - Imposer un pourcentage de logements sociaux (25% pour plus de 4, 40% pour plus de 15) ; - Renouvellement urbain = permettre un parcours résidentiel des familles en leur permettant d'agrandir l'existant. Donner des prescriptions de densité minimale ; - Création de lotissements (dans un contexte de terrains chers et petits) → imposer des taux de zones vertes partagées (intérêts d'agriculture urbaine + lien social + économie circulaire). 	
<p>8/ Adapter le parc le plus ancien aux besoins actuels des ménages (mise aux normes, lutte contre la précarité énergétique, confort...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de l'existant, précarité énergétique ; - Solution innovante gaz dans e neuf = économies d'énergie ; - Former les artisans aux technologies de l'isolation et de la maîtrise des consommations (diminution des consommations d'énergie et d'eau) ; - Respecter la RT 2012 en couplant gaz et énergies renouvelables ; - Proposer une offre de logements à haute qualité environnementale et énergétique ; - Rendre le parc le plus ancien énergétiquement plus performant ; - Adapter et favoriser la rénovation du parc ancien ; - Rénover le parc ancien et le mettre impérativement aux normes ; - Favoriser la transition énergétique (exemple : aide aux mises aux normes dans les logements anciens). 	13

<p>9/ Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résidences secondaires : que faire ? - Quelle croissance démographique ? - Excès de résidences secondaires ; - Réduire le taux de résidences secondaires → taxation ? - Nouvelles constructions - Ne pas faire du logement un frein à la mobilité professionnelle des jeunes trouvant un emploi sur le secteur ; - Conserver le patrimoine architectural, plus de promoteurs casseurs ; - Pourquoi ne pas créer plus de logements sociaux et inciter les jeunes ménages à investir sur le bassin (aide à la pierre) ; - Imposer une charte architecturale commune aux territoires et l'élargir à l'aménagement du végétal ; - Définir un cadre s'imposant aux constructions nouvelles respectant une harmonie paysagère et une certaine beauté basée sur le modèle de la maison traditionnelle des Landes de Gascogne ; - Obliger les maîtres d'ouvrage à se conformer à de nouvelles exigences en matière de construction à faible émission de carbone et une charte architecturale ; - Appliquer la loi paysage pour limiter les hauteurs sur le bassin ; - Maitriser le développement de l'économie résidentielle en soutenant des filières en adéquation aux ressources du territoire, économie de la forêt et de la mer ; - Intégrer les enjeux environnementaux et énergétiques dans les projets de construction (matériaux, énergie...) - Eco-quartier, diminuer production énergétique dans les nouvelles opérations - Actions sur les bailleurs sociaux - inciter à la réhabilitation : - Enjeu financier : coût du logement - Adaptation au changement climatique : adaptation aux ressources en eau 	

« Environnement & Risques »		
Enjeux	Contributions	Votes
<p>1/ Maitriser et organiser la croissance démographique afin de limiter ses impacts sur le système écologique du territoire et ainsi conserver ses qualités environnementales et paysagère exceptionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les transports partagés ou communs pour favoriser l'accès aux bus, aux gares.... Trouver un système visant à diminuer le transport personnel ; - Placer l'Humain au centre des préoccupations – proposer un lien direct de l'humain avec l'arbre ; - Gestion intelligente entre démographie et écologie – Optimisation et réorganisation de la croissance démographique. - Limiter l'offre de logements pour limiter l'afflux démographique ; - Limitation des hauteurs dans la densification des centres-villes et limiter les terrains à urbaniser zone UA → limite de la croissance démographique ; - Arrêter d'accorder des permis de construire à tout va en limitant le foncier bâti ; - Limiter l'étalement urbain ; - Limiter l'étalement et les hauteurs. Loi paysage, limiter les hauteurs sur tout le bassin (5 étages) ; - Maîtriser et organiser la croissance démographique. Adapter l'urbanisation afin de limiter cette croissance démographique ; - Maitriser et organiser la croissance démographique afin de limiter ses impacts environnementaux → maîtrise foncière ; - Maitrise de la démographie et maîtrise du foncier, tout en gardant de la mixité sociale des logements accessibles ; - Territorialiser l'évolution et l'accueil démographique ; - Maitrise de la démographie ; - Adapter l'accueil des populations à la biodiversité et sensibilité des territoires ; - Réguler l'apport de nouveaux habitants ; - Préempter des terrains pour la maîtrise du terrain et créer un Établissement Public Foncier Régional ; - Densification des centres-bourgs (H+2 logements locatifs sociaux prioritaires) ; - Faciliter les logements en résidence principale, contraindre les résidences secondaires et interdire les constructions dans les zones à risques ; - 0 nouvelle urbanisation : figer les zones d'habitat, augmenter le logement social, mettre en avant les risques environnementaux ; 	22

	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier : logements à étage – R+2 ; - Développer le logement social → densification ; - Limiter la croissance démographique dans les « dents creuses » pas plus de R+1 : arrêter de faire de la publicité du BA à Paris ; - Limiter la croissance démographique ; - Conditionner le développement démographique au maintien de bonnes conditions (eau potable, eaux usées, circulation, pollution ...). - 	
<p>2/ En particulier, limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et sélectionner les zones naturelles à préserver impérativement. Densifier et dynamiser les centres-villes ; - Supprimer des nouvelles voies routières (ex : pourtour bassin) entraînant la déforestation et un appel à l'urbanisation ; - Remettre des agriculteurs de proximité (Bio) car ils gèrent l'espace et l'eau ; - Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles et forestiers ; - Pérenniser les espaces naturels protégés dans le SCOT ; - Maîtrise de la densification des zones urbanisées contreproductives en termes d'imperméabilisation des sols et de déboisements, notamment au travers de la parcellisation ; - Maîtrise et préservation du couvert boisé. - Limiter la consommation des espaces naturels. Développer des jardins solidaires et fermes pédagogiques. Ne pas optimiser l'urbanisation ; - Éviter de trop limiter les consommations des espaces afin de ne pas entasser les populations. Stop à la densification à outrance ; - Conserver et protéger les espaces naturels agricoles et forestiers en réduisant l'impact humain ; - Stopper l'urbanisation et améliorer l'existant – Qualité paysagère des espaces urbains ; - Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers -> plans de gestion environnementaux ; - Éviter l'étalement urbain en permettant la densification ; - Zéro artificialisation des sols ; - Plus d'artificialisation des espaces naturels ; 	<p>40</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les espaces déjà urbanisés, tant en préservant des espaces végétalisés en milieu urbain (densification réfléchie et encadrée pour ne pas créer d'îlot sans biodiversité) ; - Arrêter l'extension des grandes surfaces commerciales, des zones artisanales, des lotissements pavillonnaires ; - Transports collectifs et circulations donc pour sortir du « tout voiture » → Éviter de manger des espaces naturels pour les routes ; - On est de plus en plus nombreux, alors doit-on étaler de l'habitat ou augmenter la hauteur, ou tolérer un mix des deux ? ; - Contrôle de l'abattage des arbres sur les parcelles à construire ; - Stopper la consommation des espaces naturels et fonciers ; - Stopper la consommation des espaces naturels agricoles et forestier : zéro artificialisation ; - Arrêter d'urbaniser sur les espaces naturels ; - Zéro artificialisation nette (stopper la consommation des espaces naturels) ; - Refuser une urbanisation débridée et galopante ; - Utiliser l'emprise des infrastructure existantes pour les nouvelles voies de circulation ; - Chemins forestiers à aménager ; - Obligation de replanter des arbres dans les lotissements (absorption des eaux de pluies). 	
<p>3/ Veiller à réduire les effets de ruissellement pour préserver la qualité de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer la collecte des eaux pluviales sur un collecteur entourant le bassin et assurer leur traitement (hydrocarbures). 0 rejet dans le bassin (infiltration) ; - Protéger les zones urbanisées de la submersion. Requalifier les ruisseaux pour les entretenir. Créer des bassins de rétention ; - Entretien des réseaux. Éviter de supprimer des surfaces absorbantes ; - Rédiger le 3 en poursuivant « et protéger » ; - Interdire l'usage de pesticides dans le périmètre des cours d'eau ; - Limiter l'imperméabilisation des sols et permettre l'infiltration dans les sols ; - Autre rédaction : Contrôler la qualité de l'eau « Fixer les effets » ... → Donner des valeurs sur la présentation de la qualité de l'eau, Enjeu est de fournir une eau de qualité à un coût accessible à tous. 	<p>23</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise formalisation de l'enjeu : Contrôle des sources de pollution pour préserver la qualité de l'eau ; - Ruissellement → permis de construire → devrait rétablir l'obligation de ne couper aucun arbre situé à plus de 4m d'une construction ; - Les ruissellements : le réseau des eaux pluviales à construire avec des filtres ; - Demander à ce que les particuliers arrêtent de bitumer à tout va. Et demander d'éviter le ruissellement ; - Réduire drastiquement toutes les pollutions pouvant affecter les eaux, du ruissellement jusqu'au milieu récepteur ; - Restaurer et entretenir les réseaux hydrauliques : fossés, noues... ; - Mieux prendre en compte l'eau dans l'aménagement (eau douce et eau salée, zones humides) ; Douches installées le long des plages surconsommation eau – rejet du Warf. 	
<p>4/ Viser la restauration des écosystèmes et des services qu'ils rendent aux activités et au bien-être des habitants et des touristes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès autour de zones définies pour laisser un système écologique pur (Accès limité à l'ONF, les pompiers etc.) ; - Préservation des biotopes : zones humides, flore, faune, zone de préservation à 5 ans au-delà de ces zones. Charte de l'arbre ; - Préserver impérativement le biotope, zones humides et surtout les forêts ; - Sanctuariser des zones inondables tampon qui ont vocation à être inondées en cas de crues ; - Créer des continuités écologiques pour faire des coupures d'urbanisation dans les quartiers. - Viser la restauration des écosystèmes et des services (ex. Hippocampes sont en train de disparaître) ; - Réserver le bassin aux véhicules bateaux à voiles. Arrêter les moteurs à gasoil ; - Réduire la pression sur la trame verte et bleue et remettre en état les continuités écologiques ; - Mise en valeur des aménités naturelles du territoire ; - Identifier les espaces à renaturer (cf. zéro artificialisation nette) ; - Limiter les activités de loisirs dites « de consommation » sur le bassin d'Arcachon ; - Végétaliser les immeubles de plus de deux étages ; - Végétalisation ou revégétalisation des espaces urbains (paysages, agrément, fixation du Co2) ; - Restauration des écosystèmes urbains (végétalisation des parkings, jardins partagés) ; 	<p>14</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la nature et ses évolutions ; - Pistes cyclables à entretenir – Trottoir ; - Restauration → avant préservation en particulier des zones humides pour services rendus ; - Préservation du plan d'eau par rapport au tourisme de masse ; - Planter des oyats pour la sauvegarde des dunes. Sensibiliser dès le niveau scolaire pour susciter au tri sélectif. 	
<p>5/ Organiser la fréquentation des différents paysages, en fonction de leur fragilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité interactive ; - Développer les transports collectifs ; - Organiser la fréquentation des paysages et des sites par la régulation des flux automobiles et des services de transports (Dune du Pilat, forêts). - Réduire toute forme de pression anthropique sur les espaces naturels, incluant les continuités écologiques les plus fines ; - Comment limiter et prendre en compte la pression grandissante du tourisme sur nos sites naturels (dune du Pilat, bassin) ; - Supprimer le parking du Pilat pour éviter fréquentation. Transports en commun ; - Trop d'évènements touristiques apporteurs de dégradation, exemple : marathon ; - Milieux naturels à la place de paysage ; - Fréquentation en priorité gérée en amont. 	3
<p>6/ Développer des actions pour la réduction des pollutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les déchets dans les déchèteries pour donner une seconde vie aux objets → Éviter le gaspillage ; - Développement plus moderne des déchèteries et des zones de dépôt pour être plus efficace dans la valorisation des déchets ; - S'épargner les risques industriels par l'amélioration du contrôle et du cadre législatif (exemple de Lubrisol sur nos cours d'eau ou le bassin) ; - Interdire les pesticides pour rendre le territoire exemplaire. - Le réseau des eaux usées et les rejets = prévoir un système autre que le wharf ; - Développer des actions pour la réduction des pollutions. Connaître et établir la liste des pollutions dans le bassin d'Arcachon ; 	31

	<ul style="list-style-type: none"> - Lister toutes les pollutions et voir comment on peut diminuer la pollution du bassin ; - Circulation : pour une circulation facile et écologique, un projet de tram-train à voie unique ; - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergies, l'usage du véhicule individuel ; - Comment éviter l'épandage de déchets sur le bassin ? ; - Comment limiter les pollutions apportées par l'entretien des golfs sur les nappes phréatiques ? ; - Comment réduire ou éviter le curage des ports ? ; - Limiter l'usage des véhicules individuels ; - Changer les pratiques agricoles polluantes sur le bassin versant ; - Hausse de la mobilité propre, hausse des transports communs électriques soit hausse de la mobilité douce ; - Pollution des eaux par les cultures et les gros élevages ; - Réduire les pollutions : eaux douces (HAP sur parking, pesticides agricoles) et eau de mer (bateaux à moteur) ; - Pollution, nettoyage des bateaux avec des produits polluants et anti-fooling / puissance des moteurs pour les usagers ; - Imaginer une réduction des pollutions par des petites actions et cesser la quête des grandes idées qui sauverait le monde ; - Lutter pour la réduction des pollutions ; - Demande d'une expertise scientifique sur les différents systèmes d'extraction, traitement et utilisation des boues de dragage des ports ; - Plus de peinture anti-fooling sur les bateaux → protéger les eaux et la biodiversité du Bassin ; - Bannir les crèmes solaires dans le bassin d'Arcachon (pollution eaux de mer et huîtres) ; - Pollution lumineuse en lien avec la préservation des écosystèmes (biodiversité nocturne) et les enjeux énergétiques ; - Réduction des pollutions amont les imperméabilisations ; 	
<p>7/ Reconquérir les paysages urbains et les espaces de transition, en</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des coupures interurbaines (zones vertes) ; - Obligation de conserver des coulées vertes dans les communes ; - Lors de reforestations, conforter les pare-feux par des plantations de feuilles sur x mètres ; 	<p>8</p>

<p>s'adaptant aux risques présents et à venir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ré-arborer les espaces urbains pour limiter les effets des canicules ; - La nature dans la ville et non la ville dans les espaces naturels ; - Vœux pieux à accoler au 9 ; - Travailler les paysages lors des densifications des parcelles. - Charte paysagère et architecturale à réfléchir en consultation démocratique locale en fonction des risques présents et futurs ; - Intégrer des exploitations agricoles de proximité (maraichage urbain) ; - Reconquérir et adapter les paysages urbains ; - Développer des espaces agricoles dans les espaces urbains pour l'autonomie alimentaire ; - Reconquérir les paysages urbains et les espaces de transition en s'adaptant aux risques présents et à venir en désartificialisant des surfaces minérales superflues ou non utilisées (ex : espaces urbains, friches, voies secondaires) ; - Valoriser les paysages urbains en respectant l'identité des territoires (Charte paysagère). Éviter la banalisation des espaces urbanisés ; - Charte paysagère ; - Protéger le patrimoine culturel ; - Valorisation des espèces locales (essences et production). 	
<p>8/ Protéger le réseau hydrographique omniprésent et structurant tout en garantissant l'accès à une eau en quantité et en qualité suffisante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser sur le pays une gestion publique de l'eau ; - Gestion publique de l'eau pour une bonne maîtrise de sa distribution et de sa qualité ; - Réaliser des contrôles sur les arrondissements individuels réguliers – Aller vers la micro-station d'épuration personnelle ; - Donner le droit de puisage individuel—Autonomie de l'habitat ; - Ressource en eau (limitation de la consommation, traitement des eaux fluviales, usées, grises ...) – Bassin d'orage aménagé ; - Limiter le drainage des sols ; - Économiser la ressource en eau par la régulation de l'arrosage public ; - Risque de manque d'adaptation des réseaux d'assainissement à une trop forte croissance démographique ; - Peut-on veiller à la qualité de l'eau, sa consommation avec la marchandisation de sa gestion ? 	<p>12</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des crastes et ruisseaux – propreté ; - Réseau hydrographique et qualité des eaux marnes ; - Protéger le réseau hydrographique. 	
<p>9/ Adapter l'urbanisation, protéger les habitants et les activités face aux risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions du GIEC / Montée des eaux / Incidences sur l'urbanisation ; - Considérer les cartes des risques de submersion ; - Adapter l'urbanisation—Protéger les habitats et les activités ; - Sous-enjeu d'interface urbain/forêt à aménager comme un pare-feu / agriculture ? ; - Densifier les Bourgs existants ; - Protéger les quartiers. - S'interroger sur les risques de submersions marines qui risquent d'être de plus en plus importants ; - Revoir le risque de submersion par rapport au GIEC de 2019 ; - Montée des eaux : quid des zones de moins de 5 mètres ? ; - Alignement – obligation de recul des nouvelles constructions par rapport au trait de côte ; - Redessiner les zones d'urbanisation en fonction des risques de submersion ; - Pourquoi les PPRIF prescrits en 2004 ont échoués (sauf 3) ? ; - Critères d'optimisation des densifications. Les maisons insalubres : soit à moderniser, soit à détruire ; - Lancer un programme d'études de nos infrastructures avant de lancer de nouvelles constructions ; - Risque de submersion par rapport aux dernières projections du GIEC ; - Intégrer les risques du changement climatique aux règles d'urbanisme (submersion, incendies, canicules) ; - Relocalisation face aux risques ; - Interdiction des constructions en sous-sol à moins de 1,5km du bassin ; - Aménager des zones de règles ; - Conditionner l'urbanisation au respect des capacités réelles des ressources et services naturels (drainage, qualité des eaux, air, biodiversité) et non l'inverse ; - Préparer le retrait de l'urbanisation par rapport au trait de côte (montée du niveau des eaux) ; 	<p>27</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Plan des Risques et des submersions Marines (PPRSM). 	
<p>10/ Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des personnes (sentiers éducatifs, éducateurs à l'environnement) ; - Préserver la biodiversité et la qualité des paysages ; - Gestion et traitement des déchets en amont et en aval ; - Favoriser et utiliser le livre blanc du parc national des Landes de Gascogne sur l'impact environnemental ; - Encourager les énergies renouvelables et la consommation locale ; - Nouvel enjeu environnemental : <ul style="list-style-type: none"> → Assurer la mobilité, Fixer des temps de parcours maxi : <ul style="list-style-type: none"> • Trajet travail • Trajet autres : métropole, national, local, Fonction du mode de transport : aires stationnements tracés des voies ; - Assurer le bien-être humain dans le respect de l'environnement et des conditions climatiques ; - En faveur des circuits courts → favoriser une agriculture centrée sur les bassins de territoire ; - Limiter l'emprise des forêts industrielles au droit des zones urbanisées ; - Assurer l'espace vital de l'humain, pas de (x) habitants au km2. - Sensibiliser la population du bassin pour la faire adhérer aux orientations et aux contraintes associées au respect de l'environnement ; - Mettre en place de façon démocratique et reconnue une réelle autorité au niveau du Sybarval pour faire appliquer les décisions liées au enjeux environnementaux ; - Projet alimentaire territorial sur le SCOT du SYBARVAL ; - Favoriser le circuit court ; - Le SCOT c'est un schéma, les principes d'abord, les limites ensuite, une nécessité pour les communes ; - Se donner les moyens de faire respecter les réglementations urbanistiques et environnementales ; - Développer l'agroforesterie en urbain ou périurbain ; 	<p>16</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Partir de principes : territoire en 3 parties, espaces naturels → protéger, espaces urbanisés → limiter fortement, espaces de services → à compléter en cohérence ; - Favoriser la re-création d'une agriculture vivrière agriculture locale et bio ; - L'urbanisation est le poids déterminant pour l'avenir bien régie par son impact et les besoins qu'elle implique. Donc se donner les moyens de bien maîtriser c'est conforter l'avenir ; - Aménager un réseau de transport public cohérent indispensable à la mobilité scolaire, professionnelle, touristique et d'usage journalier ; - Éducation des citoyens au respect de l'environnement préservation ; - Résilience des habitats et des paysages aux conséquences des changements climatiques ; Pour permettre la résilience des écosystèmes au changement climatique → Préservation des continuités écologiques ; 	
--	---	--

« Économie et Commerce »		
Enjeux	Contribution	Votes
<p>1/ Renforcer les activités productives sur le territoire, via une structuration forte des filières existantes ou émergentes : tourisme, économie de la mer, sylviculture/bois, construction, silver économie...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et pérenniser les activités via la structuration et la formation ; - Valoriser la ressource et les gisements locaux par la production (forêt et tourisme) ; - Citer l'activité agricole ; - Plutôt que de renforcer les activités de tourisme, il serait préférable de les encadrer ; - Renforcer les activités productives sur le territoire sylviculture et bois ; - Développer les zones industrielles avec la maîtrise démographique ; - Renforcer la politique économique en faveur des activités génératrices d'emploi ; - Développer le maraîchage, arrêter les productions intensives (maïs, etc.) ; - Faciliter l'implantation d'entreprises sur la thématique du bois avec des processus environnementaux. - Adapter l'activité économique aux besoins exprimés (artisanat, services médicaux) ; - Tendre vers une plus grande autonomie des villages ; - Diversifier la taille des entreprises en attirant des (moyennes/grandes) entreprises (200-300 personnes), pour ouvrir nos villes à l'extérieur (le reste du monde) ; 	29

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et créer des sociétés de service (service à la personne, informatique...) ; - Activités productives : supprimer tourisme. Ajouter : agriculture, activités tertiaires ; - Développer une agriculture urbaine ; - Créer un écosystème favorisant le développement d'un secteur à haute valeur ajoutée. L'aéronautique se recommande particulièrement de par l'histoire et le déjà existant ; - Sélectionner les entreprises nouvelles pour renforcer les activités productrices locales ; - Développer un tourisme de nature sans artificialisation (nouveaux modes d'hébergement chez habitants, métiers guides nature, produits locaux ; - Qualifier une offre en écotourisme ; - Désenclavement numérique (tiers-monde numérique) ; - Favoriser la filière bois ; - Développer l'hydrogène (vélo, bus, voiture) ; - Développer la biomasse énergie ; - Transformation du poisson ; - Promouvoir des activités économique et commerciales respectueuse de l'environnement et des paysages. 	
<p>2/ Proposer des formations en lien avec les besoins des entreprises locales pour une adéquation emplois/compétences (lycée de la mer à Gujan-Mestras, futur lycée du Barp...) et miser sur la recherche-développement afin de moderniser les filières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir avec les entreprises et clubs d'entreprises pour faire une sorte de salon de l'étudiant et/ou intervenir auprès des collègues ; - Renforcer les formations continues (adultes) pour s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises ; - Lien avec les besoins des entreprises locales du Barp ; - Créer des écoles de formation pour les métiers de service à la personne ; - Valoriser les filières sur les services d'aide à la personne (forte demande, recrutement difficile) ; - Sectoriser des centres de formation en fonction des entreprises qui s'y trouvent ; - Adapter les formations et les offres locales à travers les établissements d'enseignement ; - Adapter les moyens de formation (lycées, collèges) à la démographie. - Adapter les formations avec les besoins adaptés au territoire ; - Création d'une filière de formation post-bac sur la COBAN (numérique) ; - Développer et créer un enseignement sur les filières aéronautique en liaison avec Bordeaux et Toulouse (création d'un CFA) ; 	15

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un CFA au Nord Bassin (Pourquoi uniquement Sud Bassin ?) ; - Demande de formation des services à la personne. 	
<p>3/ Valoriser les savoir-faire locaux, et notamment agricoles et ostréicoles, en développant les circuits courts (vente directe et espaces de dégustation, marchés hebdomadaires, surfaces dédiées au maraichage...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la diversité du commerce à la concurrence frontale ; - Économie circulaire : développer les circuits courts ; - Développer les locaux commerciaux du savoir-faire local en centre-ville (vente directe des agriculteurs du secteur) ; - Sanctuariser des surfaces agricoles afin de privilégier le vivier local ; - Changer les habitudes de consommation : qualité au lieu de quantité, consommer local. - Sortir de l'hégémonie du tourisme. Développer d'autres filières d'activités : industrie légère du bois, intelligence artificielle ; - Arrêter de vouloir copier la métropole de Bordeaux et parier sur nos spécialités ; - Diagnostiquer des compétences nécessaires pour favoriser les circuits-courts ; - Diversification de la filière bois ; - Valoriser les savoirs faire locaux ; - Petites exploitations agricoles locales (permaculture) ; - Création de signes de qualité locaux (labels, appellations...) ; - Favoriser le commerce de proximité ; - Valoriser les entreprises locales + filières émergentes → circuits courts. + innovation → développement durable ; - Développer l'artisanat local ; - Utiliser le bois local en bois et charpente, menuiserie au lieu de tout employer en bois de trituration - Distributeur divers 24/24 ; - Favoriser le local et le bio ; - Quelle dépollution pour la qualité des sols pour les maraîchages ? ; - Création de jardin partagé en centre bourg et d'AMAP avec des produits adaptés à notre sol. 	31

<p>4/ Anticiper les besoins fonciers et immobiliers des entreprises du SYBARVAL sur le moyen / long terme pour favoriser leur développement et optimiser le foncier déjà urbanisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût du logement est un frein à l'installation des jeunes recherchant un emploi ; - Anticiper les besoins fonciers des commerces en obligeant la construction de locaux commerciaux dans les ensembles d'habitations : circuit achat court et mobilité ; - Faciliter la création de commerces de proximité ; - Consacrer des zones A pour les agriculteurs et utiliser les outils pour éviter leur artificialisation ; - Faciliter l'implantation d'AMAP sur les communes avec mise à disposition de terrains ; - Libérer du foncier agricole pour une agriculture raisonnée voire bio, création d'emploi et consommation locale. - Stopper les GMS par autorisation contrainte ; - Aider les petits commerces surtout alimentaires locaux à rester là où ils sont installés ; - Imposer des logements pour les employés des entreprises ; - Faciliter la création foncière pour les entreprises ; - Absence de l'agriculture → anticiper les besoins en terres arables ; - Besoins des entreprises des saisonniers ; - Desservir les ZAE pour les transports en commun ; - Rapprocher les besoins en foncier des entreprises des disponibilités réelles en foncier déjà urbanisé : vérifier que ses besoins concordent ; - La fibre urgent car limite les déplacements ; - Détruire les anciennes structures vétustes ; - Mettre les besoins fonciers au plus proche des besoins de la population et décentraliser les ZAE. 	<p>15</p>
<p>5/ Adosser aux ZAE des vocations pour améliorer leur lisibilité et affirmer des complémentarités entre elles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre commerçante en centre-ville pour les faire revivre. - Orienter et définir en fonction des nécessités de la commune pour s'installer sur une ZAE ; - Acter les spécialisations des territoires intercommunaux pour les intégrer en cohérence dans un projet économique global du territoire ; - Trouver une identité unique pour le territoire / support de sa communication économique pour les intercommunalités ; - Densifier les zones d'activités existantes et mutualiser les fonctions ; - Favoriser les commerces en centre-ville, redynamiser les centres-villes, arrêter le développement des zones extra-urbaine style les Océanides à la Test ; 	<p>4</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les grandes surfaces voir arrêter et ne plus en créer ; - Cesser le développement des ZAE qui éloignent les commerces des habitants et des centralités ; - Géothermie. 	
<p>6/ Accompagner les entreprises naissantes (hôtels et pépinières d'entreprises...), dans leur installation mais aussi leur croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réserver des zones pour maraichage bio, permaculture agroforestière ; - Les énergies nouvelles : comment les développer sur le territoire ? ; - Créer filière agriculture bio, permaculture agroforestière ; - Espaces de co-working, économie numérique ; - Accompagner l'installation des agriculteurs ; - Production de légumes BIO ; - Développement de maraichage bio de préférence sur des terrains mis à disposition par les communes ; - Attirer des activités à haute valeur ajoutée et limiter la croissance, envisager même la décroissance en matière d'économie et de commerce ; - Selon saison estivale et encore problème d'ouverture à de nouvelles entreprises pour cause de manque de foncier et risque de refus d'ouverture de nouvelles zones économiques dans le PLU. 	12
<p>7/ Proposer un cadre de travail de qualité via la création de services (crèches, restauration, numérique...) aux salariés et entreprises, des aménagements paysagers, une accessibilité facilitée pour tous modes de déplacements...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir aux accès en même temps que l'on crée les zones d'implantation, pour éviter les bouchons ; - Mélanger lieux de télétravail et habitat ; - Mélanger lieux associatifs et commerces et habitats ; - Reprendre l'idée de la COBARTEC qui proposait le Tram-Train en utilisant les anciennes voies ferrées ; - Organiser des transports en commun pour desservir les ZAE pour les salariés (à partir des zones de co-voiturage ou gares) ; - Favoriser la logique de proximité travail/lieu de vie ; - Construire de l'habitat pour les emplois issus de la formation professionnelle ; - Faire des parkings à l'extérieur des centres-villes et investir dans un parc voiturettes en libre-service gratuit. - Favoriser l'accueil des saisonniers ; - Développer les espaces de travail partagés (co-working) ; 	12

	<ul style="list-style-type: none"> - En limitant les déplacements polluants. Développer et favoriser le transport en commun, le télétravail etc ; - Développer les espaces de co-working ; - Proposer un cadre de travail de qualité → accessibilité, modes de déplacements doux ; - Favoriser l'accès au logement pour les bas revenus ; - Favoriser les transports en commun pour les salariés et les entrepreneurs ; - 4 mots clés : qualité, proximité, marché, circuits-courts ; - Espace de télétravail en lien avec les mobilités ; - Généralisé les bus électriques ; - Création d'accueil récréatif des seniors ; - Accès au numérique ; - Enjeu de logement des saisonniers et parcours résidentiel ; - Usures des friches à démolir ; - Valoriser le travail des salariés au SMIC avec des logements décentes et accessibles. 	
<p>8/ Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des entreprises existantes afin d'accueillir des nouvelles entreprises complémentaires ; - Favoriser les commerces de proximité et en centre-ville plutôt que les zones commerciales ; - Instaurer des zones uniquement piétonnes et cyclables en centre-ville, pour relancer le commerce ; - S'assurer que les aides accordées ont bien été employées aux objectifs annoncés ; - Promouvoir les commerces de proximité moins dépendants de la voiture ; - Remettre les commerces de première nécessité en centre-ville ; - Limiter les implantations des grandes surfaces afin de sauver le petit-commerce ; - Élargir les filières locales et ne pas rester sur les métiers habituels comme les filières bois ; - Assurer la fluidité économique des échanges ; - Emplois/Activités/Loisirs/Sports : créer une dynamique sociale et humaine solidaire ; - Ne pas tuer le commerce de proximité par trop de zones commerciales externes aux centres-villes. - Le plus gros employeur de chaque commune ne doit plus être la Mairie ; - Arrêter le développement des grandes surfaces et limiter la surface des zones artisanales ; 	<p>16</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Résoudre le problème du logement des saisonniers (internat des lycées) – constructions de résidences sociales ; - Développer la géothermie (serres, chauffage urbain) ; - Libérer les zones d’habitat des entreprises polluantes (bruit) ; - Revitaliser les centres urbains. Arrêter le développement des centres commerciaux ; - Aller plus loin dans le tri sélectif pour chaque intercommunalité ; - Il est illégal de spécialiser les ZI et il est illégal de financer les activités privées ; - Non au tourisme car prédateur au tourisme vert ; - Viser un tourisme écologique ; - Réflexion sur le tourisme capital pour le bassin ; - Prendre en compte le changement des pratiques touristiques ; - Promouvoir la nouvelle économie par des équipements adaptés : fibre optique, logements mixtes habitats travail accessible, équipements scolaire intergénérationnel ; - Préservation et valorisation du commerce de proximité et création de drive commerçant pour les commerces de proximité pour lutter contre les grands surfaces et internet ; - Rapprocher les biens et services des habitants pour de nouveaux modes de distribution (des marchés locaux, des automates, des maisons de services publics). 	
--	---	--



Atelier participatif – GUJAN-MESTRAS



Atelier participatif – ARCACHON

« Mobilités et transports »		
Enjeux	Contribution	Votes
<p>1/ Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces notamment vers et depuis l'agglomération bordelaise (déplacements domicile-travail), mais aussi avec le nord des Landes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stopper la croissance routière et améliorer le réseau existant (qualitatif) aux plans fonctionnels et paysagers ; - Supprimer les ronds-points de la voie rapide pour fluidifier les déplacements ; - Réseau autoroutier = fluidité du trafic jusqu'à Arcachon, responsabilité du SCOT ; - Dissocier routier et ferroviaire ; - Accepter une certaine saturation des routes pour inciter au report du modèle ; - Revoir les plans de circulation pour fluidifier le centre-ville ; - Interdire les grèves sur les TER → rendre sûr et fiable la régularité de ces transports ; - Liaisons avec l'aéroport : pour remplacer les navettes privées coûteuses et améliorer la fréquence horaire ; - Liaison Sud et Nord Bassin ; - Maintenir les infrastructures : trop faible, manque lucidité → à développer ; - Rétablir une voie ferrée sur la COBAN ; - Élargir les horaires SNCF vers et depuis Bordeaux, en particulier en soirée ; - Utiliser au mieux l'existant, c'est-à-dire l'exemple des voies ferrées en Nord-Bassin : diminuer les transports pendulaires ; - L'accroissement des flux et de la capacité des infrastructures n'est pas une finalité ; - Renforcer le rôle de Marcheprime comme nœud principal avec métropole ; - Passer l'A63 à 2x3 voies en taxant les transporteurs étrangers ; - Créer un périphérique ferroviaire autour du bassin afin d'accroître le transfert communautaire ; - Augmenter la fréquence du trafic ferroviaire, du trafic de transport en commun ; - Pourquoi pas des voies réservées aux transports en commun ? - Faire évoluer l'offre des transports et augmenter le flux ferroviaire et bus ; - Évolution / adaptation de l'offre de transport ferrés et bus : plus de flux aux heures de pointes (matin / soir) ; - Revenir au Tram d'Arcachon à Cap Ferret ; 	19

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et/ou compléter, Développer des infrastructures ferrées (Nord Bassin) ; - Améliorer cet enjeu ; - Remplacer « Maintenir » par « conforter et développer » ; - Il manque de transport du Nord au Sud côté Terre, trouver le moyen de désengager les villes entre Arcachon et le Ferret ; 	
<p>2/ Compléter si nécessaire le maillage routier afin de fluidifier les mobilités, tout en veillant à l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures et à limiter leurs impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce une référence à une voie de contournement sur le Nord Bassin ? Rajouter une voie c'est rajouter des véhicules ; - Ne pas compléter le maillage routier ; - Créer une voie nouvelle à l'arrière-pays du Nord-Bassin sous l'emprise des pistes forestières et sans la ligne HT et la prolonger le long des agglomérations de Mios, Salles, Belin-Beliet ; - Organiser les flux en période de pointe la journée ; - Ok pour assurer un développement équilibré du territoire du SCOT...et donc des territoires ; - 50% des emplois seront à domicile grâce au télétravail – modérer les infrastructures ; - Optimiser le maillage routier ; - « Si nécessaire » à supprimer ; - Compléter « si nécessaire » le maillage routier... tout en évitant, voire limitant le plus possible l'impact sur l'environnement (zones humides, espèces protégées...) ; 	12
<p>3/ Veiller à la bonne accessibilité des espaces économiques du SYBARVAL, notamment par les poids lourds</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dupliquer/Associer les entreprises par le biais de plans de déplacements (adaptations horaires, faciliter le covoiturage, mettre à disposition des vélos ...) ; - Mettre en place des déplacements professionnels (plans d'entreprises avec horaires décalées) ; - Limiter le nombre des voitures en circulation à un moment donné (inciter les employeurs à diversifier les horaires de travail) ; - Pas une question d'accessibilité mais avec quelles solutions pour éviter l'entrée et la rotation de camions ; - Et si on remettait le commerce en ville au lieu de faire des ZAC ? - Remettre le fret pour amener la desserte économique ; - Une mixité de solutions fret + routier- nouvelle gare fret ; 	4

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne accessibilité des espaces économiques... Ok et éviter une spécialisation des territoires en leur donnant les moyens d'un développement harmonieux ; - Problème international ; - Espaces économiques : lesquels ? Tourisme, industrie, zones d'activités, centres commerciaux ; - Créer des contournements spécialement pour les poids lourds ; 	
<p>4/ Organiser les flux en période estivale pour limiter les risques d'engorgements et veiller au bon accès aux lieux d'intérêt touristique (stations littorales, plages, Dune du Pilat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cadencer trains et bus selon les saisons (Sud) ; - Prévoir des grands Parc relais et liaison avec sites touristiques ; - Désengorger l'accès à la Dune du Pilat par un service parking/navette électrique en site propre/voie dédiée ; - Limiter la circulation et le stationnement des services et plages ; - Peut-être voir ce qui est fait ailleurs : Saint-Malo a organisé le stationnement à l'extérieur et les visiteurs utilisent des navettes gratuites (parking et paiement) ; - Rétablir l'accès à la Dune et plages océanes par la piste forestière allant du rond-point de Malakoff vers la base de Cazaux et la piste 214 ; - Détourner l'accès à Biscarrosse pour ne pas passer par Mios et Sanguinet → faire une sortie sur l'A63 au niveau de Belin (Sortie 19 non existante) vers Parentis ; - Création de ligne de bus électrique pour permettre liaison Lège / Cap Ferret / Plages ; - Information pour les flux de circulation depuis la métropole en période estivale ; - Circuits entre différents lieux touristiques et concurrence assurée par les bus les mois d'été ; - Créer des navettes régulières en direction des sites touristiques ; 	11
<p>5/ Faire des gares de véritables lieux d'intermodalité, dans la continuité des aménagements déjà initiés : offre de stationnement voiture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des gares de véritables lieux d'intermodalité ; - Mobilité par voie maritime, fréquence/prix ; - Accroissement de l'intermodalité ; - Accessibilité générale à améliorer : vers les plages, vers le Nord Bassin, vers les zones économiques, vers les pistes cyclables sécurisées ; - Horaires de train Bordeaux-Arcachon compatibles avec ceux des actifs et pas seulement des scolaires ; 	6

<p>/ vélo ; accessibilité piétons ; connexions au réseau de transports en communs (signalétique...) ; articulation des horaires...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Face au succès du parking en gare de Facture, hélas trop souvent complet, il va être nécessaire de l'agrandir ainsi que celui de Marcheprime gare ; - Augmenter les capacités des pôles multimodaux pour une grande utilisation des gares ; - Aire de covoiturage / transport en commun et créer d'autres pôles d'échanges que les gares ; - Tiers-lieux = télétravail à favoriser au sein des structures appropriées → diversifier les fonctions des gares ; - Développer en urgence la mise en place du câble et d'autres moyens de communication : travail à domicile ; 	
<p>6/ Renforcer l'offre de transport en commun afin de développer les liaisons aussi bien en interne entre les différentes communes du territoire, qu'avec les espaces voisins (notamment l'agglomération bordelaise)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité des transports habitants COBAS ; - Créer un réseau de transports en commun en site propre sur le Nord Bassin et le Val d'Eyre ; - Développer la navigation électrique sur le bassin (bus de mer/liaison diverses) ; - Transport en bus intra ou intercité = augmenter leur rotation et leur fiabilité ; - Développer transport en site propre entre centralité périphérique du Bassin ; - Maillage de transports collectifs et mobilités douces prioritaires ; - Diversifier l'offre de transports collectifs (à la demande, site propre, ferré, TC...) pour assurer un maillage adapté aux besoins ; - Offre transports en commun ; - Plus de liaison bus pour Bordeaux mais aussi Belin-Beliet → Cap Ferret ; - Créer une offre et un réseau de transport en commun cohérents à l'échelle du territoire (Pays) ; - Renforcer l'offre de transport en commun, compléter par : mise en place de navettes d'un point à l'autre directes et plus cadencées en période de pointe ; - Renforcer l'offre de transport en commun sur l'ensemble du Bassin ; - Développer / Planifier des grands axes réservés aux TC, le long des grandes infrastructures routières existantes permettant des déplacements fluides, rapides et à prix incitatifs ; - Renforcer la ligne Lège / Bordeaux d'autocar, gare et aéroport ; - Supprimer la ligne d'autocar Lège-La Pointe du Ferret et la remplacer par une ligne de minibus électrique et gratuit ; - Privilégier le transport en commun ? OUI mais il faudrait créer des voies de circulation pour inciter les gens à utiliser ce style de transport pour un gain de temps par rapport aux routes 	<p>43</p>

	<p>embouteillées. Mais la solution est peut-être utopique car l'idéal est : une voie de bus, une voie en sens unique, une voie piétonne vélo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir le même niveau de service de transport en commun sur les trois intercommunalités ; - Distinguer des projets par intercommunalité ; - A part le train et le bateau qui existent déjà, favoriser les transports en commun entre les différentes communes (Sud et Nord) ; - Créer deux lignes de transport en commun : Lège / Biganos, Lège / La Pointe du Ferret (accessibilité de la Presqu'île) ; - Optimisation des lignes de bus en regroupant certaines lignes et permettre des passages plus fréquents ; - Adopter le cadencement aux besoins ; - Prévoir la piétonisation des centres-villes et la création de parcs de stationnement ; - Créer une double voie d'un tram sur pneus à propulsion de pile à hydrogène → lien = piste cyclable Lège – Joué (Val de l'Eyre) emprise 10,40 suffisant pour tram, piste cyclable, piétons. - Selon la ville, gabarit des bus, exemple de la Teste ; - Priorité aux transports en commun-Les renforcer ; - Seconde priorité, moyens alternatifs- piétons et pistes cyclables ; - Maintenir les infrastructures sans en faire de nouvelles ; - Organiser un réseau de pistes cyclables plus denses et le sécuriser par rapport aux voitures ; - Augmenter le réseau de bus ; - Utiliser le bateau pour se déplacer ; - Créer deux zones de dispatching messageries et marchandises notamment à la Teste ; - Priorité à la réalisation d'un réseau de transports collectifs unitaire entre les trois entités administratives. L'écart entre l'offre de la COBAS et de la COBAN est énorme : quid lors de la fusion en 2025 ? - Penser à la complémentarité entre chaque mode ; - Entretien ce qui existe ; - Rétablir les horaires des liaisons bus, liens transgironde représentants ; - Navires de desserte du Bassin ; - Pour l'arrivée à Arcachon, mettre une seule voie pour l'arrivée et une double voie pour les départs ; 	
--	---	--

- Mini-bus hydrogènes ou électriques dans les villes / gares : notation toutes les 20 minutes ;
- Trop de bouchons et d'aléas sur les routes en direction de Bordeaux Métropole (A63-D1515) aux heures de pointe, donc augmenter le nombre de trains à ces heures de pointe ;
- Cela n'existe pas à Mios, impossible de se déplacer dans les quartiers. Le seul bus 610 qui passe à Mios ne va même pas à Leclerc ;
- Envisager la solution du tram-train proposée par la COBARTEC en utilisant les anciennes voies ferrées et recréer à côté de ce moyen de transport les pistes cyclables existantes ou en faire de nouvelles ;
- Les circuits bus sont-ils optimisés dans toutes les communes ? ;
- Mettre en place des locations de véhicule pour permettre de se déplacer sans avoir de véhicule personnel ;
- Créer une offre de TC (voie ferrée sur Nord Bassin ? Autre) pour renforcer l'offre en TC sur l'ensemble du territoire ;
- Vélo et transport en commun ;
- Transport en commun : train notamment plus tard 22h-1h dans les deux sens Arcachon-Bordeaux pour arriver tardivement sur le bassin et pour sortir de Bordeaux avec des connexions intermédiaires ;
- Améliorer les transports en commun (fréquences + durée / distance)
- Améliorer les infrastructures ;
- Objectif : augmenter, faciliter l'usage des transports en commun par l'information en temps réel sur la disponibilité des mobilités à proximité de là où l'on est pour favoriser leur usage (transport en commun) ;
- Voie propre pour les bus : Lanton → Grand Crohot, Lanton → Arcachon ;
- Désenclaver le « cœur du bassin » (Andernos, Lanton, Audenge), toutes saisons et même le weekend vers : les plages de Lège, Arcachon, Bordeaux (sortir de cette zone morte et dortoir) ;
- Favoriser le déplacement individuel ;
- Créer de nouveaux moyens de transport pour pouvoir desservir les centres villes de chaque communes COBAN-COBAS ;
- Renforcer/développer les transports en commun vers le Nord des Landes ;
- Adapter les liaisons bus aux destinations : Travail, correspondance train

	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de bus mieux sécurisés ; 	
<p>7/ Encourager les utilisations différenciées de la voiture individuelle : aires de covoiturage, plateformes pour mettre en contact les particuliers, promotion des nouvelles mobilités, équipement du territoire en bornes de recharge...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation entre les territoires pour un meilleur équilibre : décalage entre les moyens de transport public entre le Nord et le Sud Bassin ; - Sensibiliser les jeunes publics à l'utilisation des solutions alternatives de transport ; - Le covoiturage local doit pouvoir participer au développement des déplacements des zones peu denses ; - Exclure le moteur thermique sur et autour du Bassin horizon 2025/2030 ; - Carburant alternatif = développer flotte de véhicules au biogaz : car/transports, benne à ordures et voitures de la commune ; - Développer des modes de mobilités « écologiques » vers le Sud des Landes (Grands Lacs) ; - Favoriser les échanges au sein des structures (co-voiturages, voitures électriques...) ; - Optimiser les infrastructures existantes pour leur utilisation par des transport en commerces et pour les mobilités alternatives ; - Réflexion sur les aires de stationnement (localisation, configuration, nombre...) ; - Promotion des nouvelles mobilités : par des dispositifs financiers d'encouragement ; - Les bornes de recharge ne sont pas utilisées ; - Apaiser les mobilités dans les centres-villes mais comment concrètement ? 	8
<p>8/ Apaiser les mobilités dans les centres-villes pour mieux faire cohabiter les différents modes et faire évoluer les espaces publics de façon à créer les conditions d'une</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire détourner les centres-villes aux automobilistes de passage et prioriser les déplacements doux en centre-ville ; - Systématiser la ville à 30km/h ou moins ; - Sécuriser les centres-villes → Piétonnier-vélos-transports en commun ; - Réflexion d'une voirie pour « tous » : piéton, cycliste, automobiliste ; - Développer et améliorer le maillage des liaisons douces dans les centres-villes et pour accéder aux transports en commun / gares / aires de covoiturages... ; - les stationnements trop ou pas assez nombreux ; 	19

<p>mobilité plus locale, mieux partagée...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas nécessairement essayer de mettre sur la même voie le bus, piste cyclable, voiture. On peut imaginer des itinéraires « parallèles » pour chacun (gare navette bus qui passe par quartier via lien de la seule voie principale) ; - Apaiser et sécuriser les mobilités dans les centres-villes ; - Voie de contournement des communes pour rendre à la RD3 un rôle de voie urbaine ; - Développer les pistes cyclables dans les villes ; - Rue piétonne dans les centres-villes ; 	
<p>9/ Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et poursuivre le développement du maillage cyclable en lien avec les grands itinéraires existants (Vélodyssée...) afin que l'usage du vélo ait une visibilité auprès des visiteurs du territoire mais soit également un véritablement moyen de déplacement quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux alternatives de déplacement (lisibilité de l'offre) ; - Favoriser des centres-villes destinés à ceux qui y vivent piétons, vélos, écoliers... ; - Miser sur le vélo dans toutes ses formes (électrique, vélo, cargo ...) en accession ou location en combinaison avec le train. Avec mon vélo électrique, je fais aisément 10 à 15 km AR par jour → Nécessite de prévoir plus de places à vélo sur la ligne Arcachon ; - Sécurité aux carrefours route / piste cyclable ; - Installer un dispositif physique et numérique de co-voiturage aléatoire de proximité ; - Ne pas mélanger piste cyclable tourisme promenade et ligne cyclable de proximité ; - Rendre le vélo y compris électrique prioritaire dans les aires urbaines → développer les réseaux cyclables urbains plutôt que les itinéraires touristiques ; - Développer des liaisons cyclables de type bandes cyclables efficaces pour les déplacements utilitaires du quotidien ; - Maillage cyclable à améliorer : pistes conduisant dans les centres-villes (et pas uniquement à vocation touristique) ; - Développer des offres de mobilités douces = locations, un maillage ; - Sécuriser les itinéraires cyclables : poursuivre le maillage des pistes cyclables ; - Nécessité de pistes cyclables perpendiculaires à l'océan, Cazaux <-> Océan par exemple ; - Poursuivre le développement du maillage bande cyclable ; - Prendre en compte les spécificités des différents territoires afin d'apporter une offre adaptée aux besoins ; - Accompagner et suivre les collectivités dans la définition et la mise en place d'un schéma directeur vélo ; 	<p>26</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et non réagir, le nombre de transport électriques est en hausse très forte : <ul style="list-style-type: none"> → Augmenter les largeurs des pistes cyclables → Prévoir davantage de place pour les vélos dans les trains ; - Exemple : à Gujan, la piste cyclable est un périphérique ! Aucune piste ne traverse la ville ; - Augmenter la circulation vélo pour les transports locaux, augmenter la piste cyclable ; - Capacité des trains à transporter des vélos ; - Favoriser l'usage mixte aux piétons par vue signalétique adaptée (responsabilité en cas d'accident) ; - Pistes cyclables en centre-ville : accès aux zones commerciales en périphérie avec un vélo ; - Bandes cyclables, pas d'artificialisation des sols, - Vélos hydrogènes sorties des gares ; - Favoriser tous les moyens de réduction des déplacements privés et domiciles-travail ; - Favoriser les déplacements piétons en centre-ville (la Teste par exemple) : trottoirs plus larges ; - Anticiper les liaisons des opérations d'aménagement (pas d'impasse) ; - Encore beaucoup à faire à Mios : <ul style="list-style-type: none"> → Manque de trottoirs ; → Pistes cyclables uniquement vers le collège ; - Pour être attractive les pistes cyclables doivent être en site propre ; - Il manque une piste cyclable de liaison entre Mios / Salles et Sanguinet ; - Et les pistes cyclables au sein de chaque commune ; 	
<p>Autres enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir du générique et entrer dans le spécifique/précis ; - Territoire / hôpital, clinique, centre-ville etc ; - Parking de délestages ; - Adaptation aux mobilités réduites ; - Mobilités BAC (maritime) ; - Transport de marchandises autrement que par camions à développer et / ou poser à 3 voies l'A660 et affecter une voie spécifique pour eux et une interdiction pour eux de se dépasser ; - Identifier beaucoup plus clairement les échelles d'enjeux et par conséquent les maîtrises d'ouvrage correspondantes ; 	

- Réaliser des transports au sein du bassin par d'avantage de bateaux ;
- Pourquoi pas restaurer et entretenir le chemin de Compostelle (via Turonensis) ;
- Le maillage cyclable doit être un objectif pour l'ensemble des points 6,7,8 et 9 ;
- L'enjeu est de limiter la circulation → la solution est de rapprocher l'emploi du lieu de résidence et pour cela a solution concrète est de développer le télétravail et créer des emplois locaux ;
- Mobilité et transport : saturation en 2019, enjeu de créer de l'emploi sur le territoire du Sybarval ;
- Organiser les flux des déplacements des habitants toute l'année ;
- Maîtriser la croissance des flux de déplacements Bassin / Bordeaux qui génèrent une croissance démographique exponentielle ;
- Tout dépend de la densification le reste vient après notamment la mobilité et le transport ;
- Garantir une planification cohérente et maîtrisée entre les infrastructures et les centralités (habitat, emplois, loisirs, etc) ;
- Renforcer en période estivale des navettes-bateaux l'accessibilité et la fluidité – Mais aussi navettes (transports en commun) avec des horaires articulés ;
- Les objectifs ne sont pas des enjeux → présentation des objectifs avant les enjeux ;
- La non-mobilité ou mobilité non-physique (maîtrise des déplacements, de leur nature) → télétravail, services numériques, relais, tiers-lieux... ;
- Développer les navettes (bateaux) Nord-Sud ;
- Liaisonner et travailler ensemble les points 1, 2 et 6 ;
- Vers l'agglomération bordelaise, les voies de transport (autoroute et train) sont des moyens qui ne sont pas suffisant → proposer un autre ou un transport supplémentaire Bus / Tram ;
- La gouvernance, quelle échelle de décision, d'exercice de la planification de la mobilité ? Quelle forme de coopération entre acteurs institutionnels ?
- Pensez-vous que les problématiques transports et mobilités sont les mêmes pour la COBAN et le Val d'Eyre ?

5.5. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux :

Démographie, habitat, équipements :

1/ Préserver le caractère multipolaire du territoire pour limiter les déplacements contraints et favoriser une animation des centralités, via une irrigation équilibrée des commerces et des services et une bonne accessibilité de l'offre (gestion du stationnement, implantation dans les centralités...) : 13 votes

2/ Maintenir une offre élargie et complémentaire de services au sein du territoire, correspondant aux besoins en évolution des résidents et visiteurs : équipements de santé en lien avec le vieillissement de la population ; équipements scolaires et services en lien avec l'accueil de familles ; équipements de loisirs et sportifs à proximité des espaces touristiques... : 13 votes

3/ Proposer une offre de formations supérieures en lien avec les savoir-faire locaux pour une adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises (lycée de la mer de Gujan-Mestras, futur lycée du Barp) : 5 votes

4/ Accompagner le déploiement de la fibre sur le territoire, et développer une offre de services numériques associés à destination des résidents, entreprises et visiteurs (e-médecine, applications touristiques, plateforme de mise en réseau des acteurs...) : 4 votes

5/ Anticiper et maîtriser la croissance démographique en développant une offre de logements et d'équipements adaptée aux besoins diversifiés des ménages : **48 votes**

6/ Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés : **37 votes**

7/ Poursuivre la diversification à l'œuvre de l'offre de logements, notamment vers des logements de plus petite taille et des typologies différenciées (logements locatifs, en accession, sociaux...), afin de permettre aux ménages de réaliser l'intégralité de leur parcours résidentiel sur le territoire, et de répondre aux besoins de logements abordables notamment pour les jeunes ménages: **26 votes**

8/ Adapter le parc le plus ancien aux besoins actuels des ménages (mise aux normes, lutte contre la précarité énergétique, confort...) : 13 votes

Environnement & risques :

1/ Maîtriser et organiser la croissance démographique afin de limiter ses impacts sur le système écologique du territoire et ainsi conserver ses qualités environnementales et paysagère exceptionnelles : 22 votes

2/ Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés : **40 votes**

3/ Veiller à réduire les effets de ruissellement pour préserver la qualité de l'eau : 23 votes

4/ Viser la restauration des écosystèmes et des services qu'ils rendent aux activités et au bien-être des habitants et des touristes : 14 votes

5/ Organiser la fréquentation des différents paysages, en fonction de leur fragilité : 3 votes

6/ Développer des actions pour la réduction des pollutions : 31 votes

7/ Reconquérir les paysages urbains et les espaces de transition, en s'adaptant aux risques présents et à venir : 8 votes

8/ Protéger le réseau hydrographique omniprésent et structurant tout en garantissant l'accès à une eau en quantité et en qualité suffisante : 12 votes

9/ Adapter l'urbanisation, protéger les habitants et les activités face aux risques : 27 votes

10/ Autres : 16 votes

Économie et Commerce :

1/ Renforcer les activités productives sur le territoire, via une structuration forte des filières existantes ou émergentes : tourisme, économie de la mer, sylviculture/bois, construction, silver économie... : **29 votes**

2/ Proposer des formations en lien avec les besoins des entreprises locales pour une adéquation emplois/compétences (lycée de la mer à Gujan-Mestras, futur lycée du Barp...) et miser sur la recherche-développement afin de moderniser les filières : 15 votes

3/ Valoriser les savoir-faire locaux, et notamment agricoles et ostréicoles, en développant les circuits courts (vente directe et espaces de dégustation, marchés hebdomadaires, surfaces dédiées au maraichage...) : **31 votes**

4/ Anticiper les besoins fonciers et immobiliers des entreprises du SYBARVAL sur le moyen / long terme pour favoriser leur développement et optimiser le foncier déjà urbanisé : 15 votes

5/ Adosser aux ZAE des vocations pour améliorer leur lisibilité et affirmer des complémentarités entre elles : 4 votes

6/ Accompagner les entreprises naissantes (hôtels et pépinières d'entreprises...), dans leur installation mais aussi leur croissance : 12 votes

7/ Proposer un cadre de travail de qualité via la création de services (crèches, restauration, numérique...) aux salariés et entreprises, des aménagements paysagers, une accessibilité facilitée pour tous modes de déplacements... : 12 votes

8/ Autres : 16 votes

Mobilité & transport :

1/ Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces notamment vers et depuis l'agglomération bordelaise (déplacements domicile-travail), mais aussi avec le nord des Landes : **19 votes**

2/ Compléter si nécessaire le maillage routier afin de fluidifier les mobilités, tout en veillant à l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures et à limiter leurs impacts : 12 votes

3/ Veiller à la bonne accessibilité des espaces économiques du SYBARVAL, notamment par les poids lourds : 4 votes

4/ Organiser les flux en période estivale pour limiter les risques d'engorgements et veiller au bon accès aux lieux d'intérêt touristique (stations littorales, plages, Dune du Pilat): 11 votes

5/ Faire des gares de véritables lieux d'intermodalité, dans la continuité des aménagements déjà initiés : offre de stationnement voiture / vélo ; accessibilité piétons ; connexions au réseau de transports en communs (signalétique...) ; articulation des horaires... : 6 votes

6/ Renforcer l'offre de transport en commun afin de développer les liaisons aussi bien en interne entre les différentes communes du territoire, qu'avec les espaces voisins (notamment l'agglomération bordelaise) : 43 votes

7/ Encourager les utilisations différenciées de la voiture individuelle : aires de covoiturage, plateformes pour mettre en contact les particuliers, promotion des nouvelles mobilités, équipement du territoire en bornes de recharge... : 8 votes

8/ Apaiser les mobilités dans les centres-villes pour mieux faire cohabiter les différents modes et faire évoluer les espaces publics de façon à créer les conditions d'une mobilité plus locale, mieux partagée... : **19 votes**

9/ Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et poursuivre le développement du maillage cyclable en lien avec les grands itinéraires existants (Vélodyssée...) afin que l'usage du vélo ait une visibilité auprès des visiteurs du territoire mais soit également un véritablement moyen de déplacement quotidien : **26 votes**



Atelier participatif – LANTON

6. BILAN DU PANEL CITOYEN

Projet d'élaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

4 et 19 novembre 2019

6.1. Contexte :

Par délibération du 9 juillet 2018, les élus du Conseil syndical ont prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Il s'agit de construire le projet du territoire à l'échéance 2040, dans une vision cohérente d'ensemble, autour des questions d'habitat, de développement économique, d'environnement, de mobilités...

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, plusieurs canaux de concertation ont été constitués, dont la constitution d'un panel citoyen. Deux réunions ont été organisées d'une durée de 2h chacune. Ce panel destiné à des habitants du territoire du SYBARVAL, sélectionnés sur tirage au sort, avait pour objectif d'échanger sur le diagnostic et les enjeux du futur Plan d'aménagement et de développement durables du SCoT.

6.2. Calendrier :

- 1^{er} panel citoyen : 04 novembre au Teich
- 2^{ème} panel citoyen : 19 novembre à Biganos

6.3. Déroulé du 1er panel :

- 05min : introduction de la réunion et rappel du contexte (Sybarval) ;
- 05min : présentation des consignes de travail (Neorama) ;
- 100 min : présentation des thématiques et de leurs enjeux ;
- 10 min : hiérarchisation des enjeux par les participants

Focus sur la hiérarchisation des enjeux :

A la suite d'une présentation suivie d'échanges avec les participants sur les thématiques du diagnostic, chaque participant s'est vu remettre 4 gommettes autocollantes dans le but de pouvoir hiérarchiser et identifier les enjeux prioritaires.

Animation du panel :

- M. Anthony Douet – Directeur du SYBARVAL
- M. Gérald Dumas – Directeur de l'Agence NEORAMA

Le document qui suit est la synthèse des échanges avec les participants du panel pour cette première réunion. Figurent **en couleur** les constats et propositions des panelistes :

Présentation du SYBARVAL et de ses missions, notamment le SCoT, son diagnostic et ses enjeux, par M. Anthony Douet.

- **Participant : Des PLU vont se terminer l'année prochaine, d'autres sont en cours d'élaboration, comment cela va se passer ?**

Réponse du SYBARVAL : Les PLU devront être compatibles avec ce schéma, comme les politiques publiques afférentes. Une fois le SCoT adopté, les PLU ont 3 ans pour se mettre en compatibilité et décliner les orientations. En attendant, le SYBARVAL est associé à leur élaboration. D'ici la fin de l'année, un premier document permettra de cadrer certaines règles d'urbanisme. Une fois approuvé, il aura une portée juridique.

- **Participant : Le nouveau SCoT pourra avoir un impact sur l'urbanisation ?**

Réponse du SYBARVAL : On a l'ensemble des thématiques à traiter, mais les élus doivent se positionner sur le niveau de précision qu'ils souhaitent. Par exemple, sur les zones d'activités, le SCOT peut cartographier et délimiter chaque zone à la parcelle ou être moins précis en indiquant que telle ou telle zone sera développée. Ici, il y aura 10 hectares, ici 15, ici 3. C'est le niveau de détail qu'il faudra définir en rédigeant les règles l'an prochain. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponses. Pareil sur l'habitat, on peut aller assez loin en disant que pour telle commune ce sera tant d'habitants dans le logement, ou bien ce sera à l'échelle d'un secteur qu'il faudra créer tant de logements, charge aux maires de se les répartir. On peut aller dans le détail, comme on peut rester sur de grandes enveloppes. Il faudra cependant définir certains cadres, qu'on dise combien d'habitants d'ici à 2030, 2040, et donc combien de logements, et préciser les zones d'activités et les zones commerciales qui pourront se développer. Sur la mobilité, on va être dans une approche par type de mobilité pour avoir des règles. Et puis sur la protection de l'environnement, on sera précis parce que les secteurs à sauvegarder sont nombreux. On pourra inclure à la protection certains secteurs qui aujourd'hui ne le sont pas.

- **Participant : j'ai discuté avec une DGS l'autre jour pour savoir quelles étaient les hiérarchies des textes. Vous avez signalé que nous étions dans le bassin versant du Bassin d'Arcachon, là j'ai vu que l'on représente 1500 km², j'étais aux présentations du PNM qui couvre 4200 km². Entre les plans de gestion et les mesures prises par le Parc Naturel Marin, qui inclut aussi la partie terrestre, qu'est ce qui va être prégnant, le PNM ou le SCOT ? On a un millefeuille de textes, quel est celui qui sera le plus prégnant ?**

- **Réponse du SYBARVAL :** je sais que c'est compliqué. Notre objectif pour nous est d'aller voir chacun de ces documents, pour pouvoir y apporter une cohérence et traduire un projet de territoire. Cependant, il existe différents enjeux : il y a bien-sûr le bassin, mais également le développement de l'emploi, les flux de personnes et d'employés vers la métropole, etc. Tout cela doit être croisé pour essayer d'avoir une approche cohérente de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, nous ouvrons à la concertation pour avoir un autre regard, autre que les textes.

Démographie, Habitat et Équipements

- **Participant : Il vaut mieux densifier que de faire des extensions, car les extensions vont à l'encontre de l'environnement. Je me pose la question si le SCoT envisage de limiter cette expansion pour maintenir la qualité de vie actuelle.**
- **Réponse du SYBARVAL :** il va falloir qu'on fasse des choix. Limiter la consommation d'espace, cela signifie densifier si on veut continuer à accueillir autant de personnes ou alors ça veut dire qu'il faut freiner la croissance. C'est pour cela que l'on commence en général par la thématique « démographie », c'est-à-dire combien on veut ou on peut accueillir de nouveaux habitants. Si on veut accueillir 10 000 ou 20 000 habitants, c'est autant de logements à produire et ensuite, comment on les répartit dans les communes. Quand je parle de capacité d'accueil, dans certaines communes on a encore des capacités d'extension. Par exemple à Arcachon, le potentiel d'extension et de densification est assez limité. Il faut que l'on arrive dans ce schéma à qualifier chaque commune, quelle est sa capacité. Savoir si on est en capacité d'étendre, et dans le cas contraire savoir si on doit densifier. Ce sont toutes ces questions là qu'il convient d'aborder et de définir.

- **Participant : Vous parliez tout à l'heure des logements sociaux, je suis tout à fait d'accord sur le principe, seulement cela va au détriment des gens qui veulent investir. Il y aura forcément un impact sur les prix du foncier si on privilégie les logements sociaux.**
- **Réponse du SYBARVAL :** tout à fait, cela fait partie des choses à définir et étudier. Il y a aussi la problématique des ressources et des capacités. A savoir si on aura suffisamment d'eau potable pour tout le monde et pour développer davantage l'habitat.

- **Participant : Il est aussi important de prendre en compte la thématique de l'emploi, car s'il n'y a pas de travail, c'est bien beau de vouloir faire des logements sociaux, mais il faudra derrière s'assurer que les emplois soient au rendez-vous aussi.**

- **Participant : Sur Audenge, j'ai noté qu'il y avait deux points d'urbanisation qui sont en contradiction avec le nombre d'extension des aires déjà urbanisées. Je ne comprends pas que des permis soient délivrés, parce qu'il n'y a pas de réseau d'égouts, pourquoi laisse-t-on se développer de l'urbanisation à ces endroits-là.**
- **Réponse du SYBARVAL :** Avant les PLU, il y avait des POS. Il faut savoir qu'à une époque, des tailles minimales de parcelles étaient demandées parce qu'il n'y avait pas le réseau collectif d'assainissement nécessaire, et donc les gens étaient obligés de faire un assainissement individuel. Autour du bassin, il faut savoir qu'un réseau collectif existe depuis des décennies, géré par le SIBA.
 Dans le SCoT, nous aurons une hiérarchisation des villages afin de définir quelles sont les possibilités d'urbanisation. Des hameaux situés à l'écart des commerces et services par exemple n'auront pas d'extensions d'urbanisation, car il faut également limiter les déplacements contraints, c'est-à-dire être obligé de prendre sa voiture pour aller chercher du pain.

- **Participant :** S'il y a un accroissement de la population, le problème n'est pas tellement sur le traitement des eaux usées, mais plutôt sur la ponction de l'eau potable au départ, puisqu'on est à la 4^{ème} nappe, à 80-100 mètres de profondeur, donc protégée par des couches étanches. Quand j'entends les gens dire que ça va polluer la nappe, je leur dis laquelle, celle que tu as dans ton puit à 7 mètres ? Celle-là on ne la boit plus. Maintenant, on a l'eau qui est la même que celle des Abatilles qui vient du Massif Central. Cette nappe là on ne la connaît pas trop.
- **Participant :** Vous parliez des panneaux photovoltaïques, ça commence à prendre de l'espace. Est-ce que c'est rentable de prendre une partie de la superficie qui est en zone verte. On ne pense pas à maintenir des zones vertes pour créer des parcs tout simplement. Si on continue à construire à tout va pour relier les quartiers entre eux, il n'y aura à l'avenir plus de parcs et d'espaces verts. A Bordeaux par exemple, tout a été chamboulé, les places il y avait des arbres, maintenant il n'y a plus rien. Il y a beaucoup de gens qui souhaiteraient vivre à Bordeaux et qui ne veulent plus y vivre car c'est bétonner partout.
- **Réponse du SYBARVAL :** tout à fait, ça sera en effet un choix global qui sera posé. C'est à dire que si on a 100 hectares à urbaniser, est-ce qu'on en met 20 pour du photovoltaïque, 30 pour du développement économique, etc.
- **Participant :** On est là pour ne pas faire d'autres bêtises et erreur d'urbanisation comme par le passé. Il ne faut pas que nos villes deviennent du béton.
- **Participant :** Est-ce que les gens viennent d'eux-mêmes ? Est-ce qu'on veut les faire venir ou bien les empêcher de venir ? Quand vous dites 26 000 logements, ça veut dire 60 000 personnes au final.
- **Participant :** on peut mettre des espaces réservés pour des arbres et espaces verts.

Environnement

- **M. Anthony Douet du SYBARVAL :** On en a un peu parlé. On a fait une carte avec l'ensemble des protections qui existent : Natura 2000, les propriétés du Conservatoire du Littoral, les espaces naturels sensibles gérés par le Département, etc. On a déjà un territoire qui est très riche en protections diverses et variées. A partir de cela, on peut travailler sur davantage d'espaces protégés. Sur la question de l'eau, on l'a dit, il y a l'omniprésence de l'eau sur ce territoire. On a différentes qualités qui existent. On mesure la qualité de l'eau au large du Bassin, de l'ensemble des cours d'eau qui arrivent dans le Bassin.
- **Participant :** Concernant le traitement des eaux usées, il y a la station d'épuration de Biganos, celle Gujan et celle de La Teste, ce sont les 3 principales stations existantes, et n'ayez pas peur, Veolia sera ravi d'en construire une supplémentaire le cas échéant. Dans le Val de l'Eyre, à Vignolles il n'y a pas de tout à l'égout, vous êtes en assainissement individuel. Il y a aussi la question des boues et des métaux lourds. Les métaux lourds sont séchés et désintégrés.

- **Participant : Vous avez Suez Organique du côté de Latresne qui revalorise tous les déchets fermenticides, notamment les boues, pour tirer du méthane et notamment du compost, qui servirait à amender les terres ici de la forêt qui sont que du sable, et le préfet a dit au Teich sur 3000 hectares on va étendre les boues de Suez et le Maire s'est levé contre. Le problème c'est que les dunes et les forêts, il faut savoir que c'est à 98% de droits privés, il y a très peu de forêt communale. L'environnement il y aura toujours des décisions qui engendreront des effets pervers et c'est ce choix qui va être posé dans l'élaboration de ce SCoT.**
- **Participant : Je suis très inquiète sur le pourtour de la Dune du Pila, sur le risque d'incendie** quand on voit le nombre de personnes et de touristes qui viennent chaque année, et qui s'approchent de la forêt, il y a un risque de départ de feu. Est-ce qu'avec le SCoT on peut prévoir quelque chose.
- **Réponse du SYBARVAL :** on ne peut pas agir directement, mais on peut imposer des règles en imposant des reculs. Ce sera le Maire dans son document d'urbanisme qui pourra définir les lisières entre les lotissements et la forêt.
- **Participant : Pour éviter l'afflux de personnes, on pourrait éviter de faire la pub sur le Bassin d'Arcachon.** Il faudrait dire que le fond du bassin c'est vaseux, etc. Il nous faut bientôt 3h pour aller voir la famille au Cap-Ferret. On dit qu'est-ce que c'est beau, que c'est un lieu unique. C'est faux ! Il y a beaucoup d'endroits uniques comme le Bassin d'Arcachon, il faudrait faire moins de pub.

Économie

- **Participant : Concernant le développement économique, comment cela va se passer pour que cela soit équitable entre chaque commune ? Il faut créer des emplois dans toutes les communes, comment les maires vont se partager le gâteau ?**
- **Réponse du SYBARVAL :** il faut qu'on arrive à trouver une bonne répartition. Sur le commerce, la structure existe déjà et elle est plutôt bien répartie. Il n'y a pas forcément besoin de créer ou développer de nouvelles zones. Il y a un projet à Arès d'agrandissement du Leclerc, qui sera le 3^{ème} plus grand pôle du territoire. Il y a un hypermarché à Gujan, à Mios, une zone qui se structure au Barp. On peut donc considérer que sur le commerce on a un bon maillage. Après, sur les zones d'activités, ça ne serait pas cohérent de développer toutes les zones. Tout dépendra aussi du type d'entreprises que l'on souhaite installer. Le gâteau de toute façon ne sera pas extensible, il faudra donc faire des choix et définir une grille de répartition.
- **Participant : Ôtez-moi d'un doute, la Loi Notre, elle n'a pas déjà quantifié tout cela ?**
- **Réponse du SYBARVAL :** la Loi Notre a confié le développement économique aux intercommunalités. Pour le développement économique, en effet, la porte d'entrée ce sont les 3 intercommunalités.
- **Participant : Est-ce qu'on pourrait penser établir et définir qu'elle est la distance maximum que l'on doit parcourir pour rejoindre un centre commercial ou**

d'activités ? Il faut également penser que de développer des zones d'activités économiques, ne doit pas se faire au détriment des commerces locaux, de la petite épicerie.

- **Réponse du SYBARVAL** : c'est pour cela que l'on va essayer de parler d'un côté commerces, et de l'autre de zones d'activités, de façon à établir des règles et une réflexion différente.
- **Participant** : On a 2 pôles santé à Arès et à La Teste, quand on veut prendre un rdv médical, on est obligé d'aller se soigner à Bordeaux. Serait-il possible **d'avoir un pôle santé qui permette d'agir rapidement et qui s'adapte au tissu local.**
- **Réponse du SYBARVAL** : concernant l'offre de médecins généralistes, on travaille sur le sujet pour connaître davantage le maillage.
- **Participant** : J'ai l'impression que l'on essaye de limiter la démographie et par ailleurs de développer l'attractivité touristique et économique. Il y a un paradoxe.

Mobilité

- **Participant** : **l'offre de transports en commun n'est pas suffisante, en termes de lignes et de fréquence.**
- **Réponse du SYBARVAL** : on a commencé sur les grosses infrastructures, mais il y a des franges du territoire qui n'ont pas de desserte intéressante. Et on fait le lien avec les transports en commun, qui aujourd'hui ne répondent pas au manque, qui ne sont pas une vraie alternative, ni pour aller sur Bordeaux, ni pour se déplacer sur le territoire. Et je mets de côté quand même la COBAS qui a un transport urbain bien maillé. Concernant la possibilité d'un train interurbain, le SYBARVAL a mené en 2015 une étude sur le sujet. Le problème, s'il devait y avoir une infrastructure, c'est où on le fait passer et comment financer cette offre ?
- **Participant** : il y avait dans le SCoT précédent un **projet de réouverture de la gare de Lugos, qui pouvait drainer des milliers de personnes. S'il y avait cette étude, ce serait quand même positif, parce que dans la zone limitrophe avec Parentis et Biscarrosse, il n'y a rien, c'est le désert complet. Il y a des risques d'accidents importants sur ces zones, s'il y avait le train ce serait quand même très bien.**
- **Réponse du SYBARVAL** : vous avez raison, on ne l'a pas repris. Mais ce pourrait être intéressant de s'y repencher.
- **Participant** : **il n'y a pas assez de trains. L'amplitude horaire n'est pas terrible, notamment le soir pour ceux qui souhaitent sortir sur Bordeaux.**
- **Réponse du SYBARVAL** : oui c'est vrai.
- **Participant** : dans le précédent SCoT il y avait **la voie rétro littorale pour désengorger la D3. Ça fait 40 ans qu'on en parle, tout était ok, puis finalement le projet est resté lettre morte.**
- **Réponse du SYBARVAL** : En effet, le SCoT précédent avait cartographié ce projet. Le Département mène une concertation depuis plusieurs années sur le sujet, en lien avec

le SYBARVAL et la COBAN : le PDDNB (plan de déplacement durable du nord bassin). Le SCoT et le PDDNB sont menés en parallèle, permettant de bien particulier les choix qui seront faits.

- **Participant : je reviens aux enjeux à l'horizon 2040, moi je suis surpris de voir qu'on parle de constructions, de déviations, de compléter le maillage routier. Je trouve cela paradoxale avec la recherche de solutions alternatives comme les transports en communs, le co-voiturage. Je trouve dommage que l'on continue à parler dans cette liste d'enjeu et de penser le territoire en continuant à parler de la place de la voiture.**
- **Réponse de NEORAMA :** les enjeux qu'on vous présente ce soir, sont des enjeux qui ont été élaborés par les bureaux d'études. Tout l'enjeu de la concertation est de vous amener à venir compléter ces enjeux, les reformuler, les inverser, etc. La concertation doit permettre de les ajuster sur la base de vos suggestions et remarques.
- **Participant : concernant le transport maritime, je trouve qu'il est totalement sous exploité par rapport au potentiel du bassin. Je me demande s'il ne serait pas possible de le développer comme c'est le cas dans d'autres régions d'Europe où ça marche très bien. Notamment d'Andernos jusqu'à Arcachon.**
- **Réponse du SYBARVAL :** tout à fait, on l'a mis dans la carte, c'est quelque chose qui peut être étudié, on va donc ajouter la suggestion.

6.4. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux

Démographie, habitat, équipements :

1/ Préserver le caractère multipolaire du territoire pour limiter les déplacements contraints et favoriser une animation des centralités, via une irrigation équilibrée des commerces et des services et une bonne accessibilité de l'offre (gestion du stationnement, implantation dans les centralités...) : 1 votes

2/ Maintenir une offre élargie et complémentaire de services au sein du territoire, correspondant aux besoins en évolution des résidents et visiteurs : équipements de santé en lien avec le vieillissement de la population ; équipements scolaires et services en lien avec l'accueil de familles ; équipements de loisirs et sportifs à proximité des espaces touristiques... : 4 votes

3/ Proposer une offre de formations supérieures en lien avec les savoir-faire locaux pour une adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises (lycée de la mer de Gujan-Mestras, futur lycée du Barp) : **8 votes**

4/ Accompagner le déploiement de la fibre sur le territoire, et développer une offre de services numériques associés à destination des résidents, entreprises et visiteurs (e-médecine, applications touristiques, plateforme de mise en réseau des acteurs...) : 4 votes

5/ Anticiper et maîtriser la croissance démographique en développant une offre de logements et d'équipements adaptée aux besoins diversifiés des ménages : 12 votes

6/ Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés : 10 votes

7/ Poursuivre la diversification à l'œuvre de l'offre de logements, notamment vers des logements de plus petite taille et des typologies différenciées (logements locatifs, en accession, sociaux...), afin de permettre aux ménages de réaliser l'intégralité de leur parcours résidentiel sur le territoire, et de répondre aux besoins de logements abordables notamment pour les jeunes ménages: 0 votes

8/ Adapter le parc le plus ancien aux besoins actuels des ménages (mise aux normes, lutte contre la précarité énergétique, confort...) : 3 votes

Environnement et risques :

1/ Maîtriser et organiser la croissance démographique afin de limiter ses impacts sur le système écologique du territoire et ainsi conserver ses qualités environnementales et paysagères exceptionnelles : **13 votes**

2/ Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en mobilisant prioritairement et en optimisant les espaces déjà urbanisés : 8 votes

3/ Veiller à réduire les effets de ruissellement pour préserver la qualité de l'eau : 7 votes

4/ Viser la restauration des écosystèmes et des services qu'ils rendent aux activités et au bien-être des habitants et des touristes : 2 votes

5/ Organiser la fréquentation des différents paysages, en fonction de leur fragilité : 0 votes

6/ Développer des actions pour la réduction des pollutions : 7 votes

7/ Reconquérir les paysages urbains et les espaces de transition, en s'adaptant aux risques présents et à venir : 1 votes

8/ Protéger le réseau hydrographique omniprésent et structurant tout en garantissant l'accès à une eau en quantité et en qualité suffisante : 0 votes

9/ Adapter l'urbanisation, protéger les habitants et les activités face aux risques : 0 votes

Économie et commerce :

1/ Renforcer les activités productives sur le territoire, via une structuration forte des filières existantes ou émergentes : tourisme, économie de la mer, sylviculture/bois, construction, silver économie... : 4 votes

2/ Proposer des formations en lien avec les besoins des entreprises locales pour une adéquation emplois / compétences (lycée de la mer à Gujan-Mestras, futur lycée du Barp...) et miser la recherche-développement afin de moderniser les filières : **7 votes**

3/ Valoriser les savoir-faire locaux, et notamment agricoles et ostréicoles, en développant les circuits courts (vente directe et espaces de dégustation, marchés hebdomadaires, surfaces dédiées au maraichage...) : 5 votes

4/ Anticiper les besoins fonciers et immobiliers des entreprises du SYBARVAL sur le moyen / long terme pour favoriser leur développement et optimiser le foncier déjà urbanisé : **7 votes**

5/ Adosser aux ZAE des vocations pour améliorer leur lisibilité et affirmer des complémentarités entre elles : 1 vote

6/ Accompagner les entreprises naissantes (hôtels et pépinières d'entreprises...), dans leur installation mais aussi leur croissance : 5 votes

7/ Proposer un cadre de travail de qualité via la création de services (crèches, restauration, numérique...) aux salariés et entreprises, des aménagements paysagers, une accessibilité facilitée pour tous modes de déplacements... : **7 votes**

Mobilités et transports :

1/ Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces notamment vers et depuis l'agglomération bordelaise (déplacements domicile-travail), mais aussi avec le nord des Landes : 4 votes

2/ Compléter si nécessaire le maillage routier afin de fluidifier les mobilités, tout en veillant à l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures et à limiter leurs impacts : 0 votes

3/ Veiller à la bonne accessibilité des espaces économiques du SYBARVAL, notamment par les poids lourds : 2 votes

4/ Organiser les flux en période estivale pour limiter les risques d'engorgements et veiller au bon accès aux lieux d'intérêt touristique (stations littorales, plages, Dune du Pilat) : 2 votes

5/ Faire des gares de véritables lieux d'intermodalité, dans la continuité des aménagements déjà initiés : offre de stationnement voiture / vélo ; accessibilité piétons ; connexions au réseau de transports en communs (signalétique...) ; articulation des horaires... : 2 votes

6/ Renforcer l'offre de transport en commun afin de développer les liaisons aussi bien en interne entre les différentes communes du territoire, qu'avec les espaces voisins (notamment l'agglomération bordelaise) : 10 votes

7/ Encourager les utilisations différenciées de la voiture individuelle : aires de covoiturage, plateformes pour mettre en contact les particuliers, promotion des nouvelles mobilités, équipement du territoire en bornes de recharge... : 3 votes

8/ Apaiser les mobilités dans les centres-villes pour mieux faire cohabiter les différents modes et faire évoluer les espaces publics de façon à créer les conditions d'une mobilité plus locale, mieux partagée...: 1 votes

9/ Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et poursuivre le développement du maillage cyclable en lien avec les grands itinéraires existants (Vélodyssée...) afin que l'usage du vélo ait une visibilité auprès des visiteurs du territoire mais soit également un véritablement moyen de déplacement quotidien : 6 votes



Panel citoyen – Le TEICH

6.5. Compte rendu synthétique des propositions issues de la 2^{ème} session du panel

« Économie et Commerce »	
Enjeux	Contribution
1/ R&D / Filières	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les filières ayant un intérêt autour du Bassin (aquaculture, sylviculture) - Créer des entreprises qui n'existent pas sur le Bassin - Favoriser la recherche développement, pas des « laboratoires » locaux rattachés à la métropole - Limiter le tourisme estival, le diluer sur l'année - Développer des micro fermes pour produire sain, sans pesticides etc. sans produits chimiques : favoriser une production en mode naturel
2/ Besoins fonciers et immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des réserves foncières pour permettre l'accueil d'entreprises à haut niveau technologique - Création d'une EPHAD dans le Val de l'Eyre, créations d'emplois d'infirmiers, médecins, etc. - Favoriser la création d'entreprises plutôt que le transfert d'entreprises - Augmenter l'offre hôtelière - Faire un audit auprès des entreprises pour connaître leurs besoins
3/ Cadre de travail de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le télétravail - Fuir le gigantisme, faire des services locaux pour limiter les déplacements (crèches, écoles, EPHADS) - Adapter les services (crèches, transports, etc.) avec les amplitudes horaires et journalières de l'emploi
4/ Autres	

« Mobilités et Transports »	
Enjeux	Contributions
1/ Transports en communs	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer des navettes régulières (bus et mini-bus) des autres villes vers les gares - Créer une ligne de bus entre Le Barp et Marcheprime - Privilégier le transport maritime de personnes avec des moyens adaptés (hydroglisseurs) - Augmenter le nombre de trains entre Bordeaux et le Bassin, avec des horaires adaptés aux actifs - Développer les transports aériens type drone collectif, comme dans d'autres pays européens - Faire correspondre les horaires de transport entre le bus, le train et le tramdu Bassin à Bordeaux (maillage complet) - Favoriser des transports écologiques - Adapter des voitures de trains pour les vélos et les trottinettes électriques - Créer un transport en commun en site propre
2/ Itinéraires cyclables et piétons	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les pistes cyclables avec une piste dédiée aux vélos et trottinettes électriques
3/ Infrastructures routières et ferrées	<ul style="list-style-type: none"> - Faire passer au département la gestion du chemin d'Argilas (à cause du mauvais état de cette voie) - Voie de contournement de la RD3 - Rouvrir la gare de Lugos pour désenclaver Sanguinet
4/ Autres	

« Démographie / Habitat / Équipements »	
Enjeux	Contributions
1/ Croissance Démographique	<ul style="list-style-type: none"> - Associer habitat individuel et collectif avec les commerces de proximité - Quel mode de logement : résidence, immeuble ou libre - Quelles offres de logements, pour quel type de population ? Quelles doivent les structures en fonction de cette population ? (Exemple : La Teste vs Arcachon = population différente) - Proposer des habitats personnalisés pour les jeunes travailleurs, voire les saisonniers - Construction R+2 maximum en centre-ville avec au moins 20% d'espaces verts - Limiter la hauteur des immeubles (R+2 ou R+3 en ville) - Aide à l'acquisition de logement pour les jeunes souhaitant s'installer ou rester sur la région - Une offre adaptée aux familles : éviter les logements trop petits qui ne seront pas adaptés aux familles
2/ Consommation des espaces	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces verts en centre-ville - Définir des zones vertes et valoriser les chemins forestiers - Harmonisation entre habitat, espaces verts et nature - Conserver les coulées vertes entre communes
3/ Offre de formations	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la formation dans l'entreprise dès 14 ans avec la poursuite des études - Rajouter des lycées professionnels - Formation professionnelle in situ à proximité - Développement de formations dans les bio technologies et dans l'aéronautique - Mettre en place une coopération entre employeurs et centres de formations et lycées professionnels
4/ Autres	

« Environnement et Risques »	
Enjeux	Contributions
1/ Limiter les impacts sur l'écologie	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des poubelles déchets organiques (légumes) sur le territoire pour le biogaz et le compost - Rapprocher un centre de tri sur le pays pour un traitement des déchets en circuit court
2/ Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Récupération de l'eau pluviale par des équipements adaptés, chaussées drainantes, récupération des eaux chez les particuliers, etc. - Faire des espaces aquatiques autour des villes afin de filtrer les particules, drainer des espaces et assainir les eaux - Éviter le macadam le plus possible, éviter le ruissellement - En forêt, faire des étangs artificiels afin de réduire l'évacuation trop rapide vers les rivières
3/ Réduction des pollutions	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la plantation de plantes absorbant les polluants - Mettre en place des éclairages publics solaires ou écologiques - Proposer aux habitants des poubelles pour le verre, et des poubelles vertes et ménagères dans tout le SYBARVAL - Extinction de l'éclairage dans les villes de 1h à 6h
4/ Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'utilisation des plastiques

7. LES ENSEIGNEMENTS SYNTHÉTIQUES DE LA CONCERTATION

De manière générale, les thèmes ayant fait l'objet du plus grand nombre de contributions, et qui ont été intégrés au PADD sont les suivants :

- Maitriser la croissance démographique sur le territoire
- Réduire la consommation d'espaces naturels
- Lutter contre l'étalement urbain
- Limiter la densification
- Renforcer le maillage en transports en commun
- Renforcer les aménagements cyclables, notamment dans les centres-villes (nombreuses contributions sur la priorité aux mobilités douces dans les cœurs de ville)
- Développer l'agriculture de proximité et les circuits courts
- Renforcer le réseau commercial de proximité

7.1. Détails par objectifs du PADD

Voici en synthèse les thèmes ayant fait l'objet de contributions et qui ont été intégrés aux objectifs du PADD (voir détail des comptes-rendus pour résultats exhaustifs)

Objectif 1 – Préserver le socle structurant des écosystèmes :

- Préservation des corridors écologiques
- Limiter la consommation d'espaces naturels
- Lutter contre l'étalement urbain
- Qualité des insertions paysagère des opérations

A noter :

- *Un nombre significatif de contributions qui ne visent pas à limiter mais à stopper toute consommation d'espaces naturels et tout étalement urbain*
- *Une demande de respect des règles, par exemple via la création d'une charte architecturale*

Objectif 2 – Garantir en qualité et en quantité la ressource en eau :

- Favoriser la renaturation et les infiltrations pour la gestion des eaux de pluie
- Protéger les réseaux
- Garantir une eau de qualité

Objectif 3 – Favoriser un développement économe en énergie :

- Développer les énergies renouvelables
- Valoriser la ressource en géothermie, développer l'hydrogène
- Rénover le bâti pour améliorer ses performances énergétiques
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques
- La limitation de la consommation d'espaces naturels pour stocker le carbone

Objectif 4 – Prévenir les risques et protéger les populations

La thématique des risques a été prise, dans les contributions, sous différents points de vue :

- Réchauffement climatique
- Submersion
- Exposition aux pollutions

→ Il pourrait s'agir d'un objectif transversal, qui n'aurait pas forcément vocation à apparaître comme un objectif isolé.

Objectif 5 – Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants

- Frein de la croissance démographique sur le territoire
 - *Le besoin de travailler sur la répartition de l'emploi par territoire*
- L'optimisation du foncier et la densification légère du bâti existant
 - *De nombreuses contributions ont insisté sur le fait que cette densification devra être strictement limitée dans son ampleur*
- La diversification de l'offre de logements pour permettre notamment aux jeunes et aux saisonniers de se loger
- Le renforcement du réseau commercial de proximité et la fin des extensions foncières pour les zones commerciales.

A noter :

- *De nombreuses contributions demandent de limiter la croissance démographique, voire de la stopper.*
- *Le PADD fixe un pourcentage de logements sociaux, en conformité avec les obligations réglementaires. Cet enjeu n'a fait l'objet que d'un nombre très faible de contribution de la part des participants.*

Objectif 6 – Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toute saison

- Le développement de l'écotourisme

Point de vigilance : *la question du tourisme de masse, et de sa nécessaire limitation, a fait l'objet de plusieurs contributions et n'est pas reprise en tant que telle dans le PADD.*

Objectif 7 – Améliorer et diversifier les mobilités

- Renforcement de l'offre de transports en commun et offre alternative au véhicule individuel
 - Plus spécifiquement, les sujets de liaison Nord-Sud et entre Marcheprime et Le Barp ont été mis en avant dans les contributions
 - Tout comme les questions de desserte des sites touristiques, avec notamment la densité de desserte en transport en commun, mais aussi leur maillage sur le territoire, et leur fréquence
- Renforcement de l'offre de mobilités douces comme alternatives à la voiture :

- Le développement du vélo est enjeu particulièrement présent dans de très nombreuses contributions
 - Dans les centres-villes
 - Pour desservir les pôles urbains et économiques du territoire et les sites touristiques
- Les problématiques de navigation sur le bassin
 - Le transport maritime en commun est mentionné
 - La question des changements de motorisation est évoquée

A noter :

Certains thèmes ayant fait l'objet de plusieurs contributions ne sont pas ou peu repris dans le PADD :

- *L'utilisation du fret ferroviaire*
- *Le développement des motorisations propres, en particulier dans les transports en commun*

Objectif 8 – Renforcer l'économie productive du territoire

- Favoriser des secteurs à haute valeur ajoutée
- Développer des espaces de coworking

Objectif 9 – Consolider les filières existantes et émergentes du territoire

- La structuration des filières locales et l'enjeu de la formation
 → *Enjeu qui a fait l'objet de nombreuses contributions, en lien avec la question de la conservation et de la valorisation des savoir-faire locaux*
- Développer des filières dans les services à la personne et la santé
- Développer l'agroforesterie

Objectif 10 – Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent son identité

- Préservation des espaces agricoles et produire BIO
- Développement de l'économie circulaire et les circuits courts

Objectif 11 – Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés :

- L'accompagnement du développement de la fibre

7.2. Différences de hiérarchisation entre ateliers et panel

Certaines différences peuvent être observées entre les priorités des participants aux ateliers et les panelistes. En voici les principaux enseignements :

- Hiérarchisation totalement identique sur mobilité & transport
- Hiérarchisation très similaire sur démographie, habitat, équipements (les deux premiers enjeux sont identiques, seul le troisième diverge)
- Hiérarchisation sensiblement différente sur environnement & risques
- Hiérarchisation totalement différente sur économie & commerce.

Les enjeux de renforcement de l'offre de transport en commun, de développement du maillage cyclable et de l'efficacité des infrastructures routières et ferrées font consensus entre les deux.

→ Le panel semble plus sensible encore sur la question de la maîtrise de la croissance démographique, enjeu qu'il place en tête à la fois dans démographie, habitat, équipements et dans environnement & risques, ce qui n'est pas le cas des ateliers.

7.3. Comparatifs des enjeux prioritaires entre ateliers et panel

Démographie, habitat, équipements

Ateliers :

- 1 / Anticiper et maîtriser la croissance démographique : 48 votes
- 2 / Limiter la consommation des espaces : 37 votes
- 3 / Poursuivre la diversification à l'œuvre de l'offre de logements : 26 votes

Panel

- 1 / Anticiper et maîtriser la croissance démographique : 12 votes
- 2 / Limiter la consommation des espaces : 10 votes
- 3 / Proposer une offre de formations supérieures en lien avec les savoir-faire locaux : 8 votes

Environnement & risques

Ateliers

- 1 / Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : 40 votes
- 2 / Développer des actions pour la réduction des pollutions : 31 votes
- 3 / Adapter l'urbanisation, protéger les habitants et les activités face aux risques : 27 votes

Panel

- 1 / Maîtriser et organiser la croissance démographique : 13 votes
- 2. / Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : 8 votes
- 3 (ex aequo) / Veiller à réduire les effets de ruissellement pour préserver la qualité de l'eau : 7 votes
- Développer des actions pour la réduction des pollutions : 7 votes

Économie et Commerce

Ateliers

- 1 / Valoriser les savoir-faire locaux : 31 votes
- 2 / Renforcer les activités productives sur le territoire : 29 votes
- 3 / Autres : 16 votes

Panel

- 1 / Proposer des formations en lien avec les besoins des entreprises locales : 7 votes
- 2 / Anticiper les besoins fonciers et immobiliers des entreprises du SYBARVAL sur le moyen / long terme : 7 votes
- 3 / Proposer un cadre de travail de qualité via la création de services (crèches, restauration, numérique...) aux salariés et entreprises : 7 votes

Mobilité & transport

Ateliers

1 / Renforcer l'offre de transport en commun : 43 votes

2 / Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et poursuivre le développement du maillage cyclable : 26 votes

3 / Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces : 19 votes. Apaiser les mobilités dans les centres-villes : 19 votes

Panel

1 / Renforcer l'offre de transport en commun : 10 votes

2 / Sécuriser les itinéraires cyclables et piétons et poursuivre le développement du maillage cyclable : 6 votes

3 / Maintenir des infrastructures routières et ferrées efficaces : 4 votes

8. Conclusions

Le Comité syndical du SYBARVAL a débattu d'un document support du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) disponible sur le site Internet du SYBARVAL : <https://www.sybarval.fr/le-scot/etapes-scot/padd/>

Il s'agit d'un premier document-cadre qui sera nécessairement approfondi et complété lors d'une prochaine étape. Il n'intègre donc pas tous les éléments règlementaires, ni certains éléments demandés lors de la concertation.

Pour toutes questions complémentaires, le SYBARVAL reste à la disposition des habitants et acteurs du territoire : contact@sybarval.fr